

L'AVENIR DU CANADA

DISCOURS

PRONONCÉ AU

PARC SOHMER A MONTRÉAL

LE 4 AVRIL 1893

— PAR —

L'HONORABLE HONORÉ MERCIER

COMTE ROMAIN, GRAND CROIX DE L'ORDRE DE ST-GRÉGOIRE LE GRAND,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DE L'ORDRE DE
LÉOPOLD IER, ROI DES BELGES, CONSEIL DE LA REINE,
DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, DE
L'UNIVERSITÉ DE FORDHAM, N. Y., DE
L'UNIVERSITÉ DE GEORGETOWN,
ETC., ETC., ETC.

MONTRÉAL,

CIE D'IMPRIMERIE ET DE LITHOGRAPHIE GEBHARDT-BERTHIAUME
30, rue St-Gabriel.

1893

L'AVENIR DU CANADA

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE H. MERCIER

LE 4 AVRIL 1893

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous êtes venus, hommes, femmes et enfants, en très grand nombre et de partout, des cités, des villes et des campagnes, entendre parler de l'avenir du Canada. Je vous en félicite et vous en remercie. Je vous en félicite parce que votre présence ici, ce soir, prouve que vous vous intéressez à l'avenir de votre pays et que votre patriotisme vous engage à en rechercher les destinées. Je vous en remercie, parce que votre présence ici, ce soir, prouve que la calomnie n'a pas éteint dans tous les cœurs le souvenir de ce que j'ai fait pour assurer le bonheur et la prospérité de mes compatriotes et que j'ai encore des amis en cette province.

Je vous en remercie, surtout, parce que vous m'aidez à payer, en partie du moins, une dette sacrée, contractée dans mes jours de prospérité. Vous savez tout l'intérêt que je porte au Monument National, dont le patriote David a entrepris de doter son pays. Ce monument sera inauguré cet été, en présence d'une foule nombreuse d'illustres visiteurs. Vous pourrez alors contempler cette œuvre, applaudir aux succès des citoyens distingués, membres du comité d'organisation, parmi lesquels le président de cette assemblée, M. J. X. Perrault, occupe une place remarquable, et vous sentir fiers d'avoir donné votre obole, ce soir, pour aider à réaliser ce grand projet.

En présence de cette assemblée, aussi nombreuse que distinguée, je suis forcé de regretter l'imprudencé que j'ai commise quand j'ai accepté la tâche honorable, mais difficile, de traiter, surtout dans les circonstances, un sujet aussi délicat qu'important.

Vous voudrez bien n'être point trop sévères à l'égard d'un homme du passé, qui ose parler de l'avenir ; et si, après m'avoir entendu, les jeunes gens, citoyens de demain, jugent mon travail trop incomplet et trouvent que je n'ai pas sondé l'avenir d'une manière exacte, mais soulevé simplement le voile qui cache nos destinées, ils pourront, de leurs bras vigoureux, compléter mon travail et, en déchirant ce voile, que je n'aurai fait que soulever, ils auront exercé un droit et accompli un devoir, — droit précieux que possèdent tous les citoyens de réclamer leur part de liberté et de choisir le gouvernement qui leur convient ; devoir sacré qui oblige tous les hommes de cœur de travailler pour réaliser les aspirations légitimes de leur pays et d'apporter leur pierre pour assurer la construction de l'édifice national.

Oui, jeunes amis, qui me faites l'honneur de m'écouter, vous êtes les citoyens de demain, et conséquemment l'espérance de la patrie. C'est à vous surtout que nous, les anciens, confions la tâche commencée et pour laquelle nous avons déjà fait bien des sacrifices. Que votre patriotisme vous inspire le dévouement nécessaire aux grandes luttes qui se préparent ; que ce patriotisme vous dépouille de l'esprit de parti qui étouffe tant de sentiments généreux ; soyez de votre pays avant d'être d'un parti ; soyez Canadiens avant d'être libéraux ou conservateurs ; réparez les défaillances qui nous affligent dans ces temps malheureux, et n'écoutez que la sublime ardeur de la jeunesse, réalisez les aspirations nationales, et aidez-nous à donner à notre pays, sous le soleil des nations, la place qui lui appartient.

COMMENT JE VAIS TRAITER MON SUJET

Je n'ai guère besoin de vous dire que je me propose de traiter mon sujet librement, sans crainte et sans faiblesse, mais aussi, sans haine pour la mère-patrie et avec tout le respect que mérite l'une des plus grandes nations du monde.

Je suis français par mon origine, par mon éducation et par mes sentiments, mais je ne suis pas un anglophobe. J'admire les Anglais et j'aime les Anglaises, je dois l'avouer, pas tout à fait autant cependant que les Canadiennes et les Françaises et peut-être moins, aussi, que les Américaines ; mais l'Angleterre me laisse assez indifférent, presque froid. J'admets qu'elle nous a fait du bien ; mais je crois qu'elle nous a fait plus de mal que de bien et que si nous avons prospéré, nous surtout, les Canadiens-français, ce n'est pas de sa faute. Nous avons contribué pour beaucoup à la fortune de ses marchands et de ses manufacturiers, comme nous avons toujours payé généreusement les gouverneurs qu'elle nous a envoyés. Si quelques-uns de ceux-ci nous ont insultés et ont dit que nous étions d'une race inférieure, nous ne leur avons jamais jeté des œufs pourris, comme les torys anglais l'ont fait à Lord Elgin, quand il eut, en gouverneur constitutionnel et suivant l'avis de ses ministres, sanctionné le bill d'indemnité de 1849. Ce sont ces mêmes Anglais qui ont brûlé le parlement parce que la majorité des députés avait adopté cette loi. Les Canadiens-français, plus dignes et moins portés aux mesures de violence, ne songent pas à brûler le parlement fédéral, dont la majorité refuse de rendre justice aux catholiques du Manitoba, comme ils n'ont pas songé, dans les mauvais jours de notre histoire, à jeter des œufs pourris aux gouverneurs anglais qui envoyèrent en exil ou à l'échafaud les nobles patriotes de 1837.

Ainsi, tous comptes tirés, nous ne devons rien à l'Angleterre, et nous pourrions, au besoin, nous séparer d'elle, quand la majorité, régulièrement consultée, le voudra, sans remords de conscience, sans déchirements de cœur et même sans verser de larmes.

UNION DE 1841 ET CONFÉDÉRATION

Nous conserverons, cependant, un bon et respectueux souvenir des Anglais qui nous ont montré des sympathies et qui ont fait des déclarations propres à nous encourager à demander notre indépendance, de quelques-uns de nos gouverneurs, qui ont été justes à notre égard et se sont montrés dignes de la haute position qu'ils occupaient. Et, surtout, de l'illustre femme qui règne sur l'empire Britannique depuis au delà de cinquante ans et qui s'est montrée dans toutes les occasions une reine véritablement consti-

tationnelle, que l'histoire regardera à juste titre, comme l'honneur de son sexe et l'une des plus nobles figures des temps modernes.

Quand je dis que nous ne devons rien à l'Angleterre, je parle au point de vue politique, car je suis convaincu—et je mourrai avec cette conviction—que l'union du Haut et du Bas Canada ainsi que la confédération, nous ont été imposées dans un but hostile à l'élément français et avec l'espérance de le faire disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais, pour être tout à fait juste à l'égard des Anglais, je dois ajouter qu'ils nous ont fourni des capitaux considérables pour exécuter nos grandes entreprises. Il est bien vrai que ces capitaux nous étaient prêtés, et à des taux d'intérêts assez élevés; il est bien vrai aussi que les capitalistes anglais considéraient ces placements comme si sûrs, qu'ils ne manquèrent point de protester de toutes leurs forces, lorsqu'il fut question de les payer, par anticipation, cent sous dans la piastre, afin de diminuer les intérêts de notre dette en la consolidant. De sorte que, quand je dis que nous ne devons rien à l'Angleterre, je suis dans la vérité, avec les explications que je viens de donner.

D'ailleurs, les Anglais n'ont pas fait plus que les Français sous ce rapport. Ces derniers ont prêté à la province de Québec plus de \$1,000,000 en 1880, \$3,500,000 en 1888, \$4,000,000 en 1891 et ils nous auraient prêté \$6,000,000 de plus, si nous avions voulu leur payer le taux d'intérêt que nous payons aux Anglais, c'est-à-dire 5 p.c. Et, comme question de justice, je tiens à constater que sous ce rapport, les Français nous ont mieux traités que les Anglais, puisqu'ils se sont contentés de 4½ p.c. et 4 p.c. sur les capitaux qu'ils nous ont prêtés, au lieu que les Anglais n'ont jamais voulu accepter moins de 5 p.c.

Sans vouloir récriminer, mais uniquement dans le but de bien faire comprendre aux hommes raisonnables, de n'importe quelle race ou croyance religieuse, que l'élément français n'a pas reçu de l'Angleterre toute la considération qu'il méritait et toute la justice qui lui était due, permettez-moi de revenir sur ce que je disais tout à l'heure au sujet de l'union de 1841 et de la confédération de 1867.

En 1841, le Bas-Canada avait une population beaucoup plus nombreuse que celle du Haut et non seulement il n'avait pas de dettes, mais il avait même en caisse des économies relativement considérables. L'Angleterre imposa l'union aux Bas-Canadiens, malgré leurs protestations, et ne leur donna qu'un nombre de représen-

tants égal à ceux du Haut Canada, quand la population de celui-ci était moins considérable, et enfin jeta dans la caisse commune du Canada-Uni les économies du Bas-Canada, comme compensation des cinq ou six millions de dette que le Haut-Canada apportait avec lui dans l'union. Ce sont là des faits très graves, qui ne constituent pas seulement une injustice ou une violation ordinaire des principes de l'équité ; ils vont beaucoup plus loin, et comme pensée et comme résultat. C'était une pensée hostile aux Bas-Canadiens, un désir évident de leur nuire et, comme résultat, l'Angleterre a affaibli le Bas Canada et l'a mis dans un état d'infériorité qui était inévitable, d'ailleurs, à la suite d'un acte de spoliation si manifeste et si criant.

Quant à la confédération, personne ne peut nier, car c'est de l'histoire, qu'elle nous fut imposée sous la forme fédérative, mais qu'elle n'était en réalité, dans l'esprit de ses auteurs et dans la centralisation qui y domine, que la véritable union législative recommandée par lord Durham comme propre à faire disparaître notre race. Au lieu d'être souveraines, comme les États sont souverains dans la république voisine, nos provinces ont cédé la souveraineté qu'elles possédaient avant 1867, pour ne garder que la dépendance vis-à-vis du pouvoir central. Les millions de revenus que recevait annuellement le Bas-Canada ont été engouffrés dans la caisse fédérale, où ils ont servi à enrichir les autres provinces sous toutes les formes et sous tous les prétextes. Mais, ce qui s'est passé de plus odieux, pardonnez-moi l'expression, c'est l'inégalité dans la représentation, qui nous a été imposée parce que le Haut-Canada avait alors une population plus nombreuse que la nôtre et malgré que, lors de l'union, en 1841, l'égalité de la représentation eût été maintenue, quand c'était nous qui avions la majorité.

Voilà des faits qui ne peuvent être oubliés et qui justifieraient mieux l'indifférence que nous laisse l'Angleterre, que ces cris si ridicules à la déloyauté que poussent certains anglais, lorsqu'ils nous voient chercher à améliorer notre sort et parler de l'indépendance ou de l'union politique avec les États-Unis.

LES ANGLAIS EN 1849

Les signatures qu'on lit au bas du manifeste annexionniste de 1849 sont aux neuf-dixièmes les signatures d'anglais, dont la plus grande partie sont nées dans le Royaume-Uni, et tout le monde sait

que ce mouvement, qui fut appelé déloyal dans le temps, a eu pour résultat le traité de réciprocité avec les États-Unis, traité qui favorisa à un si haut degré le commerce des négociants anglais et écossais. Sans vouloir faire injure à mes compatriotes d'origine anglaise, les priant, au contraire, de ne prendre que dans son sens le plus sympathique l'expression que je vais employer, je dis que la loyauté est une chose bien relative aux circonstances et au pays auquel elle est censée être due ; et si les anglais de 1849 ont cru que leur loyauté devait céder devant leur intérêt, pourquoi seraient-ils scandalisés et crieraient-ils à la trahison si je suis d'avis que notre loyauté doit céder aux intérêts généraux du pays ?

LES ANGLAIS EN 1837

Il y a des gens qui sont assez injustes à l'égard de l'élément français ou assez peu au courant des évènements de 1837 pour dire que les Canadiens-français furent seuls déloyaux à cette époque. Cette erreur peut, il est vrai, se justifier par le fait que des français seuls furent exécutés sur les échafauds ; mais cette préférence, remplie de bienveillance pour les nôtres, ne devrait pas, ce me semble, faire oublier le grand rôle joué par certains anglais dans la rébellion. Les deux Nelson, deux hommes de tête et de cœur, et Brown, un grand patriote, étaient des anglais pourtant, ils étaient à St-Denis et à St-Charles, et si les canadiens-français qu'ils y commandaient doivent recevoir l'épithète de traîtres, quel nom les loyaux de nos jours ne doivent-ils pas donner aux Nelson et à Brown ?

Et Lyons McKenzie ! n'était-il pas à la tête des rebelles dans le Haut-Canada ? N'a-t-il pas défendu avec courage et habileté la noble cause des patriotes ?

Non ! ces cris à la déloyauté sont aussi injustes que ridicules et en défendant ce soir la cause de mon pays, je ne crois pas être déloyal ; mais si, pour défendre cette cause, il faut être dénoncé comme déloyal, qu'on me dénonce et je répondrai : " Je dois ma loyauté au Canada d'abord et non à des pays étrangers. "

DANGERS QUE JE COURS ET MENACES

Je comprends, et vous comprendrez avec moi toute la responsabilité que j'assume, tous les ennuis auxquels je m'expose, toutes les attaques malicieuses et malhonnêtes que je pourrai subir, toutes

les accusations et toutes les calomnies dont je devrai être l'objet, parce que j'ose regarder l'avenir en face, en sonder la profondeur et en pénétrer les mystères. Nul doute que sans le vouloir, et malgré toute la prudence que j'y mettrai, je blesserai des susceptibilités respectables, des intérêts considérables, des attachements plutôt généreux que réfléchis ; mais le temps est venu de proclamer la vérité, quelque dure qu'elle puisse être, et quelqu'un, tout humble qu'il soit, dans ce pays, doit avoir le courage de dire ce qu'il pense et d'indiquer à ses concitoyens la route nouvelle dans laquelle ils doivent entrer, s'ils ont du cœur, pour faire cesser l'état de léthargie dans lequel dort notre pays depuis un siècle, galvaniser ses forces nationales, si longtemps paralysées, sauver ses enfants de la ruine et de la misère et leur assurer un avenir consolant, rempli de promesses et plein de réalités.

Je veux avoir ce courage, et Dieu m'aidant, je l'aurai. Qu'importe un malheur de plus après tous ceux que j'ai éprouvés dans ces derniers temps, pourvu que je fasse du bien à mes compatriotes et que je contribue, dans la faible mesure de mes forces, à leur assurer la prospérité, la richesse et le bonheur.

CE N'EST PAS UNE QUESTION DE PARTI

D'ailleurs, tous les hommes raisonnables admettront que cette question de l'avenir du Canada domine toutes les questions étroites de partis, et convaincu que bien des conservateurs pensent comme moi et sont décidés à le dire hautement, j'ai la confiance qu'ayant le courage de leurs opinions, ils auront celui de me défendre et m'aideront généreusement à avoir raison des passions soulevées.

LOYAUTÉ

Il est un autre point que je veux régler avant d'examiner avec vous ce que doit être l'avenir du Canada ; ce point, c'est celui de la loyauté que nous devons à l'Angleterre, d'après certaines personnes.

Il est passé de mode dans un monde politique et chez certaines gens, de crier à la déloyauté, du moment que l'on parle de briser le lien colonial, d'entrer dans l'union américaine ou de devenir un peuple indépendant. Il y a même des farceurs haut placés qui menacent de faire arrêter comme coupables de haute

trahison et de faire pendre haut et court ceux qui demandent l'indépendance ou l'union politique avec les Etats-Unis d'Amérique.

Je m'expose, de gaieté de cœur et de propos délibéré à ces graves dangers. Seulement, avant d'être pendu, si je dois l'être, je demanderais une dernière faveur à mes bourreaux, et ils ne me la refuseront pas s'ils sont d'honnêtes bourreaux.

ANNEXIONNISTES DE 1849

Cette faveur, ce serait de me donner la satisfaction de voir pendre avant moi et sous mes yeux tous les signataires du manifeste annexionniste de 1849 qui vivent encore, d'exhumer ceux qui sont morts ainsi que Lord John Russell, Bright et Cobden pour jeter leurs cendres aux quatre coins du ciel, parce qu'ils ont été déloyaux, traîtres et rebelles.

QUELQUES NOMS DES SIGNATAIRES

On se rappelle les noms des signataires de ce manifeste ; permettez-moi d'en citer quelques-uns :

L. H. Holton, John Rose, John Monk, Jean Bruneau, F. G. Johnson, Rob. Cross, William McDougall, Edward Murphy, J. J. C. Abbott, Sir A. T. Galt, James Ferrier, James Barnard, Peter Redpath, George Brown, Henry Lyman, E. B. Duford, Adolphe Roy, Hon. R. Jones, John McGill, Francis McNamee, Louis J. Lamontagne, John Bethune, P. Lachapelle, Chs. Laberge, Jos. Barsalou, Jos. Coursolles, R. Laflamme, A. A. Dorion, A. C. Papineau, N. Bétournay, F. Pominville, Henry Bulmer, Charles Doherty, Georges Childs, James Dunbar, Edward Goff Penny.

Imaginez donc le triste spectacle auquel j'assisterais avant de mourir ! Des juges de Sa Majesté, des ministres de Sa Majesté, des sénateurs de Sa Majesté, des chevaliers de Sa Majesté et des dignitaires des ordres les plus illustres de Sa Majesté, récompensés pour avoir trahi Sa Majesté et avoir voulu vendre le Canada aux Etats-Unis ! C'est peu édifiant, c'est peu loyal, c'est peu rassurant pour Sa Majesté, mais pourtant c'est vrai.

Vous n'avez point manqué de remarquer dans cette liste, que je devrais appeler funèbre, dans les circonstances où je me serais placé, le nom de sir John C. C. Abbott, baronet etc., etc., le successeur² de Sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada,

sénateur et l'heureux récipiendaire des plus grands honneurs dont puisse disposer Sa Majesté pour ses sujets les plus fidèles et les plus loyaux.

LORD JOHN RUSSELL

Quant à Lord John Russell, il me ferait peine de le voir humilié ainsi après sa mort ; mais, pourtant, il aurait mérité un châtiement plus grand que celui des autres, s'il était possible d'en infliger un plus grand, lui qui a osé écrire ces paroles traîtreuses que je lis en toutes lettres sous sa signature dans ses *Recollections and Suggestions* (p. 209.) :

“ Il n'est guère nécessaire de dire que lorsque la majorité, dans une de nos colonies, déclarera par ses représentants qu'elle désire se séparer de nous, il ne faudra en aucune façon tenter de la retenir. Les fautes commises par George Grenville, Charles Townshend et Lord North ne pourront jamais se répéter.”

LORD SALISBURY ET SIR VERNON HARCOURT

Si, par loyauté, on entend la soumission aux lois de l'empire, le respect à l'autorité et l'amour du bon ordre, il faudra aussi ranger parmi les déloyaux et faire monter sur l'échafaud certains autres membres importants du parlement impérial, notamment le marquis de Salisbury, ex-premier ministre, chef tory de la Chambre des Lords, et Sir Vernon Harcourt, chef du même parti à la Chambre des Communes. N'ont-ils pas ouvertement, à la fameuse démonstration de Primrose Hall, le printemps dernier, prêché, encouragé la révolte contre la loi du Home Rule ou toute loi tendant à donner à l'Irlande un parlement autonome ? Lord Salisbury, qui était pourtant premier ministre à cette époque, ne se gênait pas de proclamer dans un discours public que le parlement n'avait pas le droit de livrer la province orangiste de l'Ulster à l'esclavage des catholiques et que toute tentative d'employer les forces militaires de l'Angleterre pour soumettre l'Ulster à l'archevêque Walsh, devrait avoir pour effet de scinder la nation anglaise en deux. “ Le Home Rule, disait-il, n'est pas un message de paix, mais de guerre civile et religieuse.”

Sir Vernon Harcourt annonçait avec plaisir, dans la même occasion, que les loges orangistes amassaient privément des fonds pour acheter des armes, afin de donner suite à leurs menaces de se révolter, plutôt que de se soumettre à un parlement irlandais.

En voilà donc deux qu'il faudra sacrifier avec les autres dans l'autodafé des déloyaux dont je serais une des victimes, et vous admettez bien qu'ils ne sont pas les derniers de leur pays.

L'HON. CLARKE WALLACE

Il ne faudra pas oublier dans cette exécution générale et réparatrice, le dernier et le plus grand des traîtres, ainsi que tous les ministres et députés, qui, en approuvant ses paroles, sont devenus ses complices.

En effet, M. Clarke Wallace n'a-t-il pas dit, en plein parlement Canadien ce qui suit :

“ Nous voyons aujourd'hui que nos frères de la mère-patrie, descendants des héros d'il y a 200 ans, sont peut-être en face de difficultés d'une nature semblable à celles que leurs ancêtres ont rencontrées en 1688, que les hommes de 1893 sont menacés d'un régime contraire à la liberté, à cette liberté dont ils ont toujours joui comme citoyens de l'empire Britannique. Ce que l'on propose n'est pas seulement de nature à ébranler leur allégeance à la Grande-Bretagne, les liens d'amour qui nous unissent à l'empire, mais encore de soumettre nos frères à un gouvernement étranger et hostile..... Ils s'efforcent d'entraîner les loyaux avec eux, mais nos amis de là-bas disent qu'ils ne se soumettront jamais. La Grande-Bretagne peut les jeter dehors ; mais elle n'a pas le droit de leur dicter leur allégeance pour l'avenir. Nos amis de l'Ulster se préparent et vont affirmer leur invincible détermination de ne jamais se soumettre à ce Home Rule que M. Gladstone et son gouvernement leur préparent. Je suis sûr qu'ils auront dans les efforts qu'ils tentent, les sympathies des orangistes du Canada. Ils auront plus que des sympathies, ils auront notre aide active, si cette aide active est nécessaire. Nous serions indignes des héros d'il y a 200 ans, nous serions indignes de nos ancêtres, si nous allions faillir à notre devoir à cet égard.”

Quand des ministres de la couronne, en Angleterre et au Canada, peuvent ainsi proclamer impunément la révolte contre les lois et le gouvernement de la métropole, il me semble qu'il nous est bien permis d'étudier la situation de notre pays, de jeter un coup-d'œil sur l'avenir, dans le but d'indiquer les moyens qui peuvent nous le rendre favorable.

Abordons maintenant la question qui fait l'objet principal de cette conférence, après avoir déblayé suffisamment le champ de la discussion.

IL FAUT UN CHANGEMENT—SOLUTIONS PROPOSÉES

Il en est des peuples comme des individus : parvenus à un certain âge, à un certain degré de force et de croissance, ils ressentent un invincible besoin de se dégager des langes de l'enfance pour agrandir leur sphère d'action et remplir dans toute sa plénitude le rôle social que la Providence semble leur avoir départi.

Le peuple Canadien en est rendu à cette phase de la vie où il lui faut regarder l'avenir en face et choisir le mode le plus propre à le mettre en état de fournir la carrière dont il est capable, à prendre la place qui lui appartient dans la grande œuvre du progrès, à jouer le rôle que lui assigne sa position dans ce continent de l'Amérique du Nord, qui étonne le reste de l'univers par ses richesses et les merveilleux progrès qu'il a accomplis depuis un siècle.

TROIS SOLUTIONS PROPOSÉES

L'étude de cette grave question de notre avenir se résume nécessairement à trois points :

1. La continuation du *statu quo* ;
2. L'union politique aux Etats-Unis ;
3. L'indépendance.

FÉDÉRATION IMPÉRIALE

Je ne m'occuperai pas de la fédération impériale qui n'a jamais été prise au sérieux dans notre pays et qui a reçu son coup de mort de M. Gladstone, le jour où cet homme d'Etat déclarait que c'était une utopie.

Examinons chacune de ces solutions qui méritent d'être discutées.

I

CONTINUATION DU STATU QUO

Devons-nous, ou plutôt pouvons-nous rester dans le *statu quo* ?

Je ne le crois pas. L'organisation politique que nous avons depuis 1867 n'a jamais été dans l'esprit de ses auteurs, qu'une affaire de transition, qu'un moyen de nous préparer à jouer un rôle plus grand et plus indépendant. En groupant les colonies anglaises sous un même gouvernement, les hommes d'Etat qui ont fait la confédération avaient pour but définitif de nous rendre assez forts, par le nombre de la population et l'étendue du territoire, pour constituer un peuple digne du respect des autres nations et capable de faire ses conditions quand arriverait le moment suprême et désiré de la séparation, le temps propice pour rompre les liens qui nous unissent à l'Angleterre.

Cette idée ressort clairement des discours prononcés lors des débats sur la confédération et elle a été formellement exprimée par l'homme qui a fait, dans un sens favorable, l'étude la plus complète de ce projet d'union entre les différentes colonies anglaises du nord de l'Amérique. Voici ce qu'écrivait à ce sujet l'hon. M. Cauchon, dans sa fameuse brochure de 1865, inspirée par Cartier, avec lequel il était en communion d'idées, et résumant parfaitement ses vues :

“ Tous les peuples aspirent naturellement à de grandes destinées et à une grande place dans la famille des nations, parceque, en dehors du légitime sentiment d'orgueil qui les porte à occuper le premier rang, ils savent qu'on est plus respecté, plus favorisé et plus capable d'être prospère à proportion qu'on est plus fort.

“ Tous sont d'accord sur ce point, tous comprennent, tous savent, presque d'intuition, que *l'état colonial n'est qu'une transition, un passage de l'enfance à la virilité des peuples.* Pour se convaincre de l'existence de cette loi sociale, à toutes les époques du monde, il suffit de lire l'histoire des colonies anciennes de la Phénicie, de la Grèce et de l'Asie et des colonies modernes fondées par l'Europe sur le continent d'Amérique, notamment celle des Etats-Unis, du Mexique, du Brésil et de toutes les républiques espagnoles et portugaises de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud.

Nulle part il n'existe d'exception à cette loi universelle, à laquelle résista en vain, pendant sept ans, l'Angleterre avec toute la puissance de sa flotte et de ses armées.

“ Aujourd'hui, elle est devenue un axiome d'économie politique et la profession de foi de tous les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne qui nous avertissent incessamment de nous préparer, par une forte organisation politique et militaire, à l'émancipation qui approche.

“ Nous sommes incontestablement d'heureux colons, libres à l'ombre du pavillon britannique, comme le poisson dans l'eau et l'oiseau dans l'espace ; et, cependant, vous, Anglais, vous Français, vous Ecossais, vous Irlandais, c'est-à-dire, vous Canadiens, ne voulez-vous pas, tous tant que vous êtes, devenir, si vous le pouvez un grand peuple ? Ce qui nous arrête seulement dans nos aspirations, ce sont nos difficultés locales, c'est la crainte de perdre, dans l'élargissement de nos destinées, des choses qui nous sont chères et que nous ne sacrifierions ni à la grandeur, ni à la puissance, ni à la gloire, ni au titre de nation.

“ En est-il un parmi nous qui voudût rester ce qu'il est, s'il était sûr que rien de cela ne serait en danger de périr dans l'ordre de choses nouveau ? Et si les colonies de l'Amérique Britannique du Nord étaient semblables par leurs lois, leurs constitutions, leurs mœurs, le langage et la religion, est-ce que nous ne dirions pas tous, d'une voix, à l'époque de maturité de notre existence coloniale : Soyons nation ?

“ Le titre de colon n'a rien en soi de criminel ou de déshonorant, et cependant, nous sentons en nous-mêmes qu'il nous humilie, parce qu'il signifie enfance, assujétissement, tutelle. Le citoyen de la mère-patrie nous appelle : ‘ Nos colons, nos colonies, nos dépendances, ’ tout comme il dirait : ‘ Nos flottes, nos arsenaux, nos machines de guerre, ’ tandis que comme citoyen d'un peuple indépendant, nous serions nous-mêmes et à nous-mêmes.

“ Le colon n'a pas d'histoire, et, eût-il autant de génie que Shakespeare, Bossuet, Leibnitz ou Pascal, fut-il aussi grand homme d'Etat que les Richelieu, les Pitt, les Fox, les Colbert, les Carnot, les Thiers et les Guizot, qu'il serait comme s'il n'existait pas pour le monde des intelligences. Ce n'est pas un sentiment individuel que nous exprimons ici, c'est quelque chose de plus large et de plus noble, c'est une aspiration nationale, et quelque chose qui agit sur tous les esprits et qui se place dans tous les cœurs.....

“ Non, nous ne pouvons pas rester toujours dans l'état colonial! Oui, nous voulons être un jour nation, puisque c'est là notre destinée nécessaire et le but de nos aspirations.....”

Voilà, clairement exprimée, la pensée génératrice dont est sortie la confédération; dans l'esprit de ses auteurs, ce n'était qu'une halte dans la voie conduisant à notre destinée manifeste.

RÉSULTATS DE LA CONFÉDÉRATION

Cette confédération a-t-elle produit tous les résultats qu'on en espérait ?

Oui et non.

Au point de vue du nombre et de la puissance matérielle, il est indiscutable que l'union de 1867 a fait de nous un peuple assez considérable pour mériter le respect de ses voisins et prendre part au banquet des nations, comme disait M. Cauchon. Le Canada compte 5,000,000 d'habitants, son territoire excède en richesse comme en étendue la plupart des grands pays d'Europe et d'Amérique; son commerce et son industrie atteignent déjà des proportions qui laissent dans l'ombre le commerce et l'industrie de bien des peuples occupant un rang fort respectable dans l'échelle des nations. Enfin, pour ce qui regarde l'ordre matériel, la confédération nous a donné une telle impulsion que nous en sommes arrivés au point de ne pouvoir continuer, utilement et avantageusement notre œuvre, sans élargir considérablement la sphère de notre action.

NOS GRANDES VOIES DE COMMUNICATION

Ces splendides canaux que nous avons agrandis, cette magnifique voie du St-Laurent que nous avons améliorée au point d'en faire la plus belle ligne de navigation fluviale et océanique qu'il y ait au monde, cet immense réseau de chemins de fer, dont la construction nous a coûté tant de millions, — tous ces grands moyens de transport dont nous avons raison de nous énerguer, languissent, végètent pour ainsi dire, faute d'un trafic suffisant pour leur permettre de donner tous les résultats qu'ils sont capables de produire. Mais enlevez ces restrictions douanières, faites disparaître ces barrières fiscales qui paralysent notre commerce et de suite les immenses produits de l'Ouest américain afflueront dans nos canaux et sur nos chemins de fer, apportant avec eux la richesse et la

prospérité, faisant entrer ces vastes entreprises dans une ère de progrès dépassant tout ce que peut concevoir l'imagination même des plus enthousiastes.

NOS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Ces établissements industriels si variés et ces usines que nous avons créés au moyen de sacrifices, imposés par un fisc excessif, ils souffrent, ils languissent faute d'une population suffisante pour consommer tous leurs produits ; leur développement est arrêté, leur progrès est enrayé ; mais ouvrez-leur de nouveaux débouchés, ouvrez-leur surtout le marché des Etats-Unis avec ses 65,000,000 de consommateurs, et dites, si vous le pouvez, où s'arrêtera leur expansion !

NOS RICHESSES MINIÈRES

Ces richesses minérales que la Providence a répandues si généreusement dans toutes les parties de notre pays, pourquoi leur exploitation est-elle paralysée, empêchée même, si ce n'est faute d'un marché suffisant et mieux approprié à l'écoulement de ces produits ? Dans les conditions actuelles, notre industrie minière ne saurait dépasser les limites de l'état embryonnaire ; mais sortons de l'état colonial, prenons, dans la famille des peuples indépendants, la place que nous sommes capables d'occuper, ouvrons notre pays à nos riches et entreprenants voisins qui n'attendent que cette occasion pour nous faire bénéficier de leur expérience, de leurs capitaux, et les millions surgiront comme par enchantement de ces sources de richesses aujourd'hui inexploitées.

NOS RICHESSES FORESTIÈRES

Par leur variété, leur richesse et leur immensité, nos forêts sont susceptibles d'une exploitation plus qu'illimitée. Nous pourrions facilement, pour ce qui regarde la qualité et la quantité, approvisionner les marchés des plus grands pays du monde, notamment ceux des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre. Sur les marchés anglais, nous avons la concurrence des bois venant des pays scandinaves et de la Baltique. L'accès des marchés français et américains nous est en partie fermé par les tarifs douaniers, et ces entraves nous placent dans une position relativement désavanta-

geuse, qui influe considérablement sur l'activité et le développement de notre industrie forestière. Mais sortez de la sphère coloniale, prenez une position qui vous permette de conclure des traités vous donnant libre accès aux marchés de la France et des Etats-Unis où vous avez bien moins de concurrence qu'en Angleterre, et du coup vous doublez, vous décuplez même les opérations de cette industrie, qui rapporterait alors des millions à ceux qui l'exploitent, doublerait la valeur de nos forêts ainsi que les revenus qu'en tirent nos gouvernements locaux.

NOS PÊCHERIES

Le *statu quo*, l'étroitesse relative du cercle dans lequel il circonscrit notre commerce d'exportation est également préjudiciable à l'exploitation de nos pêcheries. Les Américains, les Français achètent bien nos poissons ; mais pour les mettre sur les marchés de ces pays, il faut payer des droits qui enlèvent tout le profit. Force nous est de nous limiter aux marchés dont l'accès nous est plus librement ouvert ; mais comme la demande de ces marchés libres est comparativement limitée, il faut aussi limiter les opérations de cette industrie et ne tirer de la mer qu'une faible partie des produits multiples qu'elle nous offre en si grande abondance.

Faites disparaître le *statu quo*, entrez dans la classe des peuples indépendants, jouissant de l'avantage de pouvoir faire leurs traités de commerce à leur guise, suivant leurs besoins et de suite ces myriades de lacs et de rivières aux eaux fraîches et limpides, ces mers sans bornes, nourrissant des poissons d'une saveur exquise, en quantité suffisante pour alimenter une partie considérable du genre humain, ces lacs, ces rivières, ces mers deviendront le champ d'une exploitation capable de faire vivre dans l'aisance et le confort une population dix fois plus considérable que celle qui se livre actuellement avec tant de labeur et si peu de profit à ce rude métier de pêcheur.

NOTRE AGRICULTURE

L'agriculture ne fait pas exception à la règle générale. Le manque de relations commerciales assez étendues paralyse la production, tient les prix à des chiffres qui sont loin d'être suffisamment rémunérateurs pour donner à cette noble et grande industrie

toute l'activité, tout le développement dont elle est susceptible. Ce manque d'essor, le bas prix des produits agricoles, qui font des travaux des champs une occupation rien moins que payante, inspirent à nos jeunes gens, pour l'agriculture, un dégoût qui s'accroît davantage tous les jours et se traduit par l'accroissement du fléau de l'émigration, qui prend les proportions d'une calamité nationale.

Qu'arrive-t-il ?

Nous nous épuisons pour soutenir nos écoles et nos collèges, nous consacrons le plus clair de notre avoir à l'instruction de nos enfants, et quand ils ont acquis cette instruction, quand ils sont préparés à remplir dignement le rôle de bons citoyens dans les différentes carrières, ne trouvant pas dans le pays le champ voulu pour mettre à contribution les aptitudes et les connaissances qu'ils ont acquises au moyen de sacrifices relativement considérables de la part de leurs parents, ils laissent le pays pour aller faire bénéficier nos riches voisins des Etats-Unis de leur travail, de leur intelligence et de leur instruction. L'émigration, en effet, ne s'étend pas seulement aux classes ouvrières, mais aussi, et dans une proportion peut-être plus considérable, aux classes commerciales et professionnelles. Parcourez les Etats-Unis, et partout vous trouverez des commis, des agents de commerce canadiens, des médecins et des avocats canadiens, qui font bénéficier les Américains des connaissances spéciales et professionnelles acquises dans les écoles, les collèges et les universités du Canada. Ils nous font certainement honneur par leur bonne conduite, l'intelligence et la compétence dont ils font preuve dans l'exercice de leurs professions ; mais quand on envisage la question au point de vue un peu trop brutal peut-être, de l'économie politique, il faut bien en arriver à la conclusion que sous le régime actuel, nous supportons les frais d'une instruction technique et professionnelle qui ne profite en grande partie qu'à nos riches voisins.

C'est-à-dire que nous en supportons tous les frais et qu'ils en retirent tous les avantages.

N'est-ce pas absurde à l'extrême ?

Est-il un homme impartial et sensé qui puisse consciencieusement refuser d'admettre que ce régime du *statu quo* nous mène directement à la ruine et qu'il faut sans retard y mettre fin ?

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

Pour voir tout ce qu'il y a de superficiel et de futile dans les prétendus progrès réalisés depuis la confédération, il suffit de consulter la statistique et de rapprocher certains chiffres dont la signification ne saurait échapper à aucun homme sérieux, capable de se rendre exactement compte de la situation.

En 1867, la population du Canada était d'environ 3,500,000 ; en 1891, elle atteignait le chiffre de 4,829,411, ce qui fait une augmentation de 1,325,411, ou de 37.8 p. c. Pour les vingt-quatre ans compris dans cette période, cela fait une moyenne d'environ un et demi pour cent par année.

De \$13,835,460 qu'il était en 1868, le revenu ordinaire du fonds consolidé s'est élevé à \$38,579,311 en 1891, ce qui donne pour ces vingt-trois ans une augmentation de \$24,743,851, ou plus de 178 p. c., faisant une moyenne de 7.7 p. c. par année.

Durant la même période, le chiffre de la dépense ordinaire a été porté de \$13,704,170 en 1868 à \$36,343,568 en 1891. C'est une augmentation de 162 p. c., ou plus de 7 p. c. par année.

Nous avons inauguré le régime fédéral avec une dette de \$93,046,051. En 1891, vingt-quatre ans après, cette dette atteignait le chiffre comparativement énorme de \$289,899,229. Nous l'avons donc augmentée en vingt-quatre ans de \$196,853,178, ou plus de 211 p. c. La moyenne annuelle de cette augmentation a été de \$8,202,215 ou plus de 8 $\frac{1}{2}$ p.c.

Ainsi s'explique le développement de nos voies de communication, de nos canaux et de nos chemins de fer. Nous avons fait de grandes choses, je ne le conteste pas ; mais nous les avons faites avec l'argent des autres, avec de l'argent emprunté, en contractant une dette énorme, dont le service des intérêts absorbe le quart de tous nos revenus.

Est-ce bien là du progrès dont nous puissions réellement nous enorgueillir ?

Notre commerce n'a pas progressé aussi rapidement que l'accumulation de notre dette.

De 1868 à 1891, nos exportations ont augmenté de \$40,849,408, ou de 70.8 p.c., ce qui donne une moyenne annuelle de 3.07 p.c. L'augmentation des importations a été durant la même période, de \$46,507,994, ou de 63 $\frac{1}{2}$ p.c., faisant une moyenne annuelle de 3.01 p.c.

L'augmentation totale de notre commerce extérieur, entrées et sorties réunies, durant ces vingt-quatre ans ne s'élève qu'à \$87,357,402, ou environ 66 p.c., ce qui accuse une moyenne annuelle de \$379,848, ou moins de 3 p.c.

Pour ce qui regarde les chiffres du revenu, de la dépense et du commerce, je prends à dessein ceux afférant à l'année 1891, parce que c'est l'époque du dernier recensement, dont je donne le résultat quant à la population.

Maintenant, notons bien la conclusion qui découle de ces chiffres, saisissons bien toute la gravité de la situation qu'ils révèlent.

La population a augmenté de 37.08 p.c. ;

Le commerce a augmenté de 66 p.c. ;

Nos dépenses ordinaires ont augmenté de 162 p.c. ;

Nos revenus ordinaires ont augmenté de 178 p.c. ;

Notre dette publique s'est accrue de 211 p.c. ;

Ces chiffres prouvent que notre commerce et notre population, éléments de notre prospérité nationale, sont bien loin, comme vous le voyez, d'avoir augmenté dans la même proportion que nos dépenses et notre dette, éléments négatifs de prospérité.

BALANCE DU COMMERCE

Canada

Je veux compléter cette triste démonstration par celle qui ressort de la balance du commerce durant ces vingt trois ans, c'est-à-dire l'excès des importations sur les exportations. La confédération devait, d'après les promesses faites par ses auteurs, nous rendre riches et prospères, et comme ces promesses n'étaient pas encore accomplies en 1878, l'on a songé à la protection, comme moyen d'arriver au résultat promis, et alors, l'on a imposé des droits additionnels d'environ 17½ p. c. faisant ainsi payer au peuple de ce pays une taxe annuelle de 35 p.c. sur les effets d'importation, parmi lesquels il y en a de première nécessité. Ces impôts auraient dû, dans le cours ordinaire des choses et si nos conditions économiques fussent devenues satisfaisantes, tourner la balance du commerce en notre faveur, c'est-à-dire nous mettre en état de produire et de vendre plus que nous n'achetons de l'étranger. En effet, puisque nous nous taxions lourdement pour protéger nos industries nationales, celles-ci auraient dû atteindre dans leur

vente à l'étranger un chiffre plus élevé que celui de nos importations. Malheureusement c'est le contraire qui est arrivé, ainsi que le démontrent les chiffres suivants.

En 1868, nos importations se chiffraient à \$73,459,644, et nos exportations à \$57,567,888, laissant contre nous une balance de \$15,891,756.

En 1891, le chiffre de nos importations s'est élevé à \$119,967-638 et celui de nos exportations à \$98,417,296, laissant une balance de \$21,550,342.

Au lieu de diminuer, avec le soi-disant progrès qu'on nous promettait et que l'on prône encore si haut en certains quartiers, la balance du commerce contre nous a donc augmenté, durant ces vingt-trois ans, de \$5,658,586, ou de 35.6 p. c.

BALANCE DU COMMERCE

Etats-Unis

Tandis que dans l'état colonial et malgré la protection, l'on voit la balance de notre commerce augmenter contre nous dans les proportions alarmantes que je viens d'indiquer, nos voisins, dans l'état d'indépendance et avec un tarif protecteur semblable au nôtre dans son ensemble, arrivaient au résultat satisfaisant que voici, en 1892 :

Exportations :

Marchandises domestiques. \$1,015,732,011

Or et argent 83,005,866

\$1,098,737,897

Importations :

Marchandises..... \$827,402,462

Or et argent..... 69,654,540

\$897,057,002

Balance.....

\$201,680,895

C'est-à-dire que pendant que nous nous appauvrissons en 1891, de \$21,550,342, en achetant plus que nous ne vendions, nos voisins, en 1892, s'enrichissaient de \$201,680,895, en vendant plus qu'ils n'achetaient.

Ces chiffres en disent plus que des phrases ; le Canada et les Etats-Unis sont sur le même continent, le Canada est même plus

près des marchés européens que ne le sont les Etats-Unis ; le Canada possède le régime protecteur comme les Etats-Unis, et malgré tout cela la balance du commerce est contre nous, au chiffre de \$21,550,342, et elle est en leur faveur au chiffre de \$201,680,895.

Comment expliquer ce fait très grave autrement que par le différent état politique des deux pays ? Le Canada n'est qu'une colonie, ne pouvant faire sans l'Angleterre ses traités de commerce ; les Etats-Unis sont une nation indépendante, faisant ses traités de commerce comme bon lui semble.

MANQUE D'ÉQUILIBRE DANS NOTRE SITUATION ÉCONOMIQUE

Admettons-le franchement : grâce à l'impulsion donnée au développement de nos ressources naturelles par la confédération, grâce à l'expansion de nos moyens de production, grâce à l'amélioration de nos grandes voies de transport, nous sommes arrivés à l'alternative ou de perdre le fruit des sacrifices que nous nous sommes imposés pour mettre en œuvre tous ces facteurs de la richesse nationale ou de nous assurer à l'étranger l'écoulement de ce surcroît de produits.

Notre situation économique manque donc d'équilibre, en ce sens qu'elle est agencée de façon à ce que la production excède de beaucoup la consommation indigène. Cet excès de production, qui avilit les prix, entrave la marche progressive de notre commerce et de notre industrie, il ne peut avoir de remède efficace que dans l'extension de nos relations commerciales avec les pays étrangers.

Or, tant que nous persisterons dans le *statu quo*, tant que nous resterons colonie, nous ne pourrons jamais augmenter nos relations d'affaires avec les pays étrangers, parce que nous ne pouvons pas agir pour nous-mêmes dans la négociation des traités propres à nous assurer cette part du commerce du monde que notre population, nos ressources naturelles et nos moyens de production nous permettent de commander.

Depuis vingt-cinq ans, nous faisons des efforts pour nous ouvrir les marchés de la France, des Etats-Unis et d'autres pays, et depuis vingt-cinq ans ces efforts sont restés vains et stériles, nous ne sommes pas plus avancés à la fin qu'au commencement. Comptant sur le succès de ces vaines tentatives, nous avons maintenu notre organisation économique par des moyens fictifs, par des

emprunts que nous avons engloutis dans de grands travaux publics; mais l'instabilité de ce progrès plus apparent que réel, devient de plus en plus évidente, et si quelques favoris du faux système économique qui prévaut ont pu en profiter pour amasser des millions, à côté des châteaux de ces millionnaires, la masse du peuple, la population qui peine et travaille pour maintenir ce système faux, souffre, vit en proie aux étreintes de la gêne et de la misère. A l'instar des personnages du Dante, le peuple semble écrasé par un manteau de plomb qui le fait périr, le paralyse dans sa marche vers le progrès et la prospérité.

Il suffit d'exposer ce triste état de choses pour démontrer la nécessité d'y mettre fin.

Je le dis sans crainte de contradiction sérieuse—persister dans le *statu quo*, dans le maintien du lien colonial, ce serait enrayer le progrès et nous vouer pour toujours à la décadence. Car, qu'on ne l'oublie pas, dans notre siècle et surtout dans l'Amérique du Nord, rester stationnaire, c'est rétrograder.

Le peuple de ce pays veut-il rétrograder ?

Comme le disait Peel, dans une circonstance mémorable, allons-nous adopter pour motto de notre conduite : *Avance ou Recule*.

Si nous persistons dans notre état de colonie, nous reculons ; si nous brisons le lien colonial, nous avançons. Or, le peuple Canadien a trop de cœur pour reculer et il a assez d'intelligence pour adopter des mesures propres à lui faire atteindre le plus sûrement la glorieuse destinée qui lui est réservée.

TRAITÉS DE COMMERCE

Tant que nous ne pourrons pas faire nos traités de commerce nous-mêmes, nous n'avancerons pas, nous reculerons ; et tant que nous serons obligés de passer par la filière de la diplomatie et de la bureaucratie anglaise, nous ne pourrons jamais arriver à obtenir des autres nations les avantages voulus pour assurer notre prospérité commerciale. Ou nous n'aboutirons à rien, ou nos intérêts seront invariablement sacrifiés, comme ils l'ont toujours été dans le passé.

Quel a été le résultat de la commission des Antilles en 1866 ?
Nul.

Quel a été le résultat de la mission de sir A. T. Galt en Espagne, en 1870 ?

Nul encore !

Pourquoi ce résultat négatif ? M. Galt le dit lui-même : parce qu'il a été entravé par le cabinet de St-James.

Pourquoi le traité de Washington, en 1871, nous a-t-il été si défavorable ? Toujours la même raison : parce que la métropole, suivant ses habitudes séculaires, servait ses intérêts avant les nôtres et qu'à côté de notre commissaire siégeait celui de l'Angleterre, se faisant insolemment notre curateur pour protéger les Anglais et nuire aux Canadiens.

C'est bien la pensée que l'hon. M. Blake a rendue quand il disait le 21 avril 1882, à la Chambre des Communes :

“ Tous nos efforts ont été gênés et embarrassés par la protection des intérêts anglais et par ce système compliqué de diplomatie qui prévaut en vertu des arrangements en vigueur.

.....
“ A ce sujet, je ne crois pouvoir mieux faire que de citer un passage d'un discours d'un haut commissaire actuel du Canada, Sir A. T. Galt, lorsque la question fut discutée devant cette chambre. Il dit :

“ Il est un autre avantage qui résultera de l'adoption de la
“ ligne de conduite indiquée par ces résolutions. C'est qu'on évi-
“ tera des rapports répétés avec les départements du gouvernement
“ impérial dans les négociations relatives aux relations commer-
“ ciales entre les autres pays et le Canada. S'il est une chose qui,
“ plus que tout autre, gêne ces négociations, c'est le fait qu'elles
“ ont à passer par tant de bureaux. D'abord elles doivent faire le
“ sujet d'un rapport d'un département, puis être renvoyées à un
“ autre, avant qu'elles puissent être renvoyées au gouvernement du
“ peuple qui y est le plus intéressé.....

“ Je dis donc, continue M. Blake, que cette exemple même prouve que les difficultés provenant du fait qu'ils ne nous est pas permis d'administrer des affaires qui nous intéressent exclusivement, entraînent un résultat pratique déplorable. Nous voyons ici un premier ministre nous dire que Sir A. T. Galt avait fait ses arrangements, mais qu'il lui manquait l'autorité de Londres, pour qu'ils fussent valables et obligatoires. Pourquoi ? Pourquoi ne pourrions-nous pas conclure nous-mêmes les arrangements ? ”

RAISONS D'ORDRE MORAL ET RELIGIEUX

La plus grave de toutes les raisons pour mettre fin au *statu quo*, c'est l'imperfection et l'insuffisance du pacte fédéral, imperfection et insuffisance rendues de plus en plus évidentes tous les jours, au point que toutes les difficultés les plus sérieuses qui se présentaient avant la confédération, se présentent encore aujourd'hui—éducation, religion, mariage, droit civil, représentation à la Chambre des Communes et au Sénat.

Quant à l'éducation, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en acceptant les vues de la majorité du parlement, la constitution ne protège point certaines minorités, malgré que, pourtant, les auteurs de la confédération, tant au Canada qu'en Angleterre, ont déclaré formellement que toutes les minorités, dans les différentes provinces du Canada, seraient placées sur un pied d'égalité.

Citons quelques-unes de ces déclarations.

Le 7 février 1865, Sir Geo. E. Cartier disait :

“ La difficulté se trouve dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques se trouvent en minorité ; dans le Bas-Canada, les protestants se trouvent en minorité, pendant que les provinces maritimes sont divisées. Sous de telles circonstances, quelqu'un pourrait-il prétendre que le gouvernement général ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires ? Quelles en seraient les conséquences, même en supposant qu'un des gouvernements locaux les tenterait ? Des mesures de ce genre seraient à coup sûr censurées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on ne cherche jamais à priver la minorité de ses droits.”

Le 15 février de la même année, Sir Narcisse Belleau disait au conseil législatif, en réponse à l'hon. M. Letellier, qui avait exprimé des craintes sur le sort des minorités :

“ S'il avait voulu réfléchir un peu, il aurait appris que le sort des minorités sera réglé par la loi, que leur religion est garantie par les traités et qu'elles sont protégées par la surveillance du gouvernement fédéral, qui ne permettra jamais que la minorité d'une partie de la confédération soit inquiétée par la majorité.”

Le 20 février, Sir Etienne Pascal Taché, alors premier ministre, faisait au conseil législatif la déclaration suivante :

“ Ces minorités sont à l'heure qu'il est en possession de cer-

tains droits qui, suivant mon interprétation du projet actuel, resteraient les mêmes et seraient respectés sous les gouvernements locaux, quand même nous ne passerions pas de loi à cet effet ; mais il a été résolu qu'en cas de nécessité on leur donnerait plus de protection. Et alors, j'affirme, sans hésiter, que ce qui sera fait pour une partie du pays sera également fait pour les autres parties et que la justice sera égale."

Au cours de la discussion de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, à la Chambre des Lords, en Angleterre, le 12 février 1867, Lord Carnarvon, secrétaire des colonies, faisait aussi la déclaration suivante :

" En dernier lieu, dans la 93^{ème} clause qui contient les dispositions particulières auxquelles j'ai déjà référé, Vos Honneurs remarqueront les arrangements quelque peu compliqués à l'égard de l'éducation. Je n'ai pas besoin de dire que cette grande question a donné lieu à presque autant de passions et de divisions d'opinions de ce côté-là que de ce côté-ci de l'Atlantique. Cette clause a été rédigée après une discussion longue et anxieuse, dans laquelle toutes les parties furent représentées et toutes ont donné leur assentiment aux conditions que cette clause contient. C'est une entente que ce parlement ne doit pas changer, vu qu'elle ne regarde que les intérêts locaux qui sont en jeu, même si dans l'opinion de cette Chambre, la clause était susceptible d'amendement. Je dois de plus ajouter, comme l'expression de mon opinion personnelle, que les termes de cet arrangement me paraissent aussi équitables que judicieux. En effet, l'objet de cette clause est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits et privilèges et la même protection dont jouit la minorité d'une autre province. La minorité catholique romaine du Haut-Canada, la minorité protestante du Bas-Canada et la minorité catholique des provinces Maritimes, seront ainsi placées sur un pied de parfaite égalité. Mais dans le cas de quelque injustice commise par la majorité d'une législature locale, la minorité aura un droit d'appel au gouverneur-général en conseil et pourra réclamer du gouvernement central l'application des lois rémédiatrices qui pourraient être nécessaires."

De deux choses l'une : ou notre constitution garantit l'exécution de ces promesses—et alors elle est violée par la majorité ; ou la constitution ne contient pas les clauses nécessaires pour garantir

ces promesses. Dans le premier cas, comme dans le second, il faut amender la constitution de manière à rendre impossible toute injustice à l'égard des minorités. Les protestants sont autant intéressés que les catholiques à ce qu'il n'y ait point de doute à cet égard, car s'il en existe à l'égard des catholiques, il doit en exister à l'égard des protestants, et je ne veux pas que les droits des protestants soient menacés, pas plus que je veux que ceux des catholiques le soient.

C'est là une question vitale, de la solution de laquelle dépend la paix entre les différentes croyances, et nous manquerions de prudence si nous laissons exister en permanence une cause de dissensions aussi dangereuse. Il faut donc faire disparaître cette cause de dissensions, en amendant notre constitution et en la rendant plus claire.

Les questions religieuses, si intimement liées à celles de l'éducation, sont encore plus brûlantes et ont déjà provoqué des conflits très regrettables, provenant du droit de désaveu. Nous ne pouvons oublier, nous catholiques, l'agitation considérable qui a été faite au sujet de la loi des biens des Jésuites. Des protestants éminents, respectables et intelligents, ayant à leur tête des évêques anglicans, justement respectés par tous, ont demandé le désaveu de cette loi. Et le gouvernement fédéral lui-même, placé entre le jugement de la Cour Suprême et celui du conseil privé en Angleterre, sur la question des écoles du Manitoba, a admis que notre constitution présente sous ce rapport des difficultés réelles, puisqu'il a référé à la Cour Suprême du Canada la proposition suivante : " Le Conseil privé du Canada peut-il intervenir sur ce sujet, en vertu de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ? "

Le mariage, d'après le dogme catholique, est un sacrement ; d'après le droit civil, c'est un contrat. Les droits civils doivent être réglés par les législatures, et, cependant, le parlement fédéral s'est arrogé le pouvoir de faire disparaître certains empêchements au mariage, et conséquemment, se trouve en conflit avec les législatures locales sur cette matière de la plus haute importance.

La représentation actuelle, tant au Sénat qu'à la Chambre des Communes, n'est pas juste et à chaque instant, l'on sent la nécessité d'y apporter des modifications qui peuvent paraître légitimes, pour les besoins du moment, mais qui de fait n'en constituent pas moins des violations du pacte fédéral.

Les conditions financières entre le Canada et ses provinces sont toujours discutées, au point que des avantages nouveaux sont chaque année accordés aux petites provinces au détriment des deux grandes provinces d'Ontario et de Québec, en violation, d'après moi, des clauses essentielles du pacte fédéral, et sans aucune compensation en faveur de ces deux grandes provinces. Il y a plus que cela : les comptes, non réglés par l'acte fédéral, entre Ontario et Québec, ont constamment soulevé des débats qui ne sont pas encore terminés. C'est si bien le cas, qu'un arbitrage s'occupe actuellement, comme du temps que j'étais premier ministre, de régler ces difficultés financières. Et le gouvernement d'Ontario, qui est entre les mains d'hommes intelligents et pratiques, voudrait faire reconsidérer des questions qui, à première vue, paraissent avoir été réglées par la sentence arbitrale de 1870.

L'on voit que tout est à recommencer et le jour n'est pas éloigné, s'il n'est point arrivé, où des conflits interprovinciaux amèneront des difficultés insolubles, si nous ne faisons des changements constitutionnels de premier ordre.

Des amendements à la constitution fédérale s'imposent donc et deviennent urgents, si l'on veut maintenir la paix et l'harmonie dans ce pays ; et comme ces amendements, nécessités par les circonstances, ne touchent pas seulement à la forme, mais touchent surtout au fond du pacte fédéral, nous devons changer celui-ci d'une manière essentielle et organique.

Pouvons-nous faire ces changements avec le *statu quo* ? Je ne le crois pas. Tout étant à refaire, il vaut mieux recommencer à neuf, en changeant notre allégeance et en brisant le lien colonial.

Pour satisfaire tous les intérêts mis en danger dans le pacte fédéral, sur des sujets qui échappent aux pouvoirs du parlement canadien, il nous faudrait retourner en Angleterre et redemander à la métropole une constitution plus sage, plus juste et plus complète.

Il vaut mieux régler ces graves difficultés nous-mêmes, car nous les comprenons bien mieux qu'on ne les comprendrait en Angleterre. Je suis convaincu qu'une tentative faite en Angleterre dans le but d'améliorer notre situation sous ces différents rapports, serait infructueuse et nous mettrait plus mal que nous ne le sommes aujourd'hui.

De là la nécessité de prendre nos affaires en mains, d'une manière souveraine, en brisant le lien colonial, pour régler nos difficultés nationales, en nous donnant une nouvelle constitution, suffisamment claire et libérale pour faire disparaître tous les conflits religieux, nationaux et financiers, et rendre égale justice à tous.

Les Canadiens doivent aujourd'hui être en état de se gouverner eux-mêmes, ou ils ne le seront jamais. Si tel est le cas, qu'ils se donnent, sans l'intervention d'un pouvoir européen, la constitution qu'il leur faut pour assurer leur prospérité et garantir les droits de chacun.

Pour arriver à ce but, il faut changer le *statu quo* et briser le lien colonial.

II

UNION POLITIQUE AVEC LES ETATS-UNIS

Pour beaucoup de gens, l'entrée *immédiate* du Canada dans l'union américaine est la seule solution qui puisse être donnée au problème de notre avenir.

Je respecte beaucoup cette opinion, mais je ne la partage pas.

Cependant, l'union politique avec les Etats-Unis pouvant devenir le but définitif de nos destinées, elle a nécessairement sa place dans une étude du genre de celle que je fais en ce moment, et j'aborde cette brûlante question sans crainte comme sans réticence.

AVANTAGES DE L'UNION POLITIQUE

Que, sous plusieurs rapports, cette union nous offre des avantages, c'est incontestable pour tout homme sérieux.

Ces avantages se trouvent et dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral.

AVANTAGES MATÉRIELS

Les Etats-Unis sont l'un des pays les plus riches et les plus prospères du monde. Dans le commerce, de même que dans l'industrie manufacturière, ils n'ont guère de supérieurs ; quant aux capitaux accumulés, ils l'emporteront avant peu d'années sur la France et l'Angleterre, lesquels sous ce rapport sont à la tête de l'échelle.

Le commerce extérieur des Américains est immense, servi par une organisation diplomatique et consulaire des plus intelligentes comme des plus actives. Partout où il y a possibilité de faire pénétrer un article de provenance américaine, les consuls des Etats-Unis sont à l'affût de la chance qui s'offre et en font bénéficier les marchands ou les manufacturiers de leur pays. Puis, grâce aux bons rapports que les Américains, par leur esprit de justice et de philanthropie, savent si bien entretenir avec les autres peuples, leur commerce extérieur n'est pas exposé à ces dangers, à ces incertitudes qui paralysent fréquemment les affaires dans les pays de l'Europe, surtout dans les pays monarchiques, où les intérêts de dynastie déterminent malheureusement trop souvent le sacrifice de ceux du commerce.

L'union politique avec les Etats-Unis nous ferait participer aux avantages de cet immense commerce, et en peu d'années le mouvement de nos superbes ports atteindrait des proportions dont il est à peine possible de se former une idée.

LE COMMERCE DE L'OUEST

Les Etats de l'Ouest, qui n'ont pourtant pas encore atteint la moitié du développement dont ils sont susceptibles, fournissent chaque année à l'exportation des quantités presque fabuleuses de céréales, de bétail et d'autres produits de ferme. Ce commerce d'exportation, dirigé sur l'Europe, recherche naturellement la voie la plus courte pour atteindre les ports de l'Atlantique. Cette voie la plus courte, c'est incontestablement celle qui passe par le Canada, puisque, outre qu'elle est plus droite, elle est plus au nord, et, par conséquent, traverse la sphère dans une latitude où son diamètre est moins grand.

C'est en bonne partie ce commerce de l'ouest qui a fait la grandeur et la prospérité de Montréal; c'est ce commerce qui fournit le trafic au Grand-Tronc, aux lignes de la compagnie du Pacifique, aboutissant à Chicago et Saint-Paul; c'est aussi lui qui alimente la navigation de nos grands lacs. Pourtant, nous ne bénéficions que d'une partie comparativement minime de ce commerce, gêné et entravé qu'il est par les tarifs et les restrictions douanières.

Ces entraves disparaîtraient avec l'entrée de notre pays dans l'union américaine; nous aurions alors la plus grande partie de cet immense commerce de l'ouest, le mouvement de nos ports prendrait une activité ainsi que des proportions presque inimaginables; notre territoire se couvrirait de nouveaux réseaux de chemins de fer, qui ouvriraient à la civilisation le pays de forêts qui s'étend presque sans interruption depuis la baie de Gaspé jusqu'aux rivages du lac Supérieur, en suivant une ligne droite entre ces deux points. Nos magnifiques havres de la Baie des Chaleurs, qu'aucun obstacle sérieux ne ferme à la navigation durant l'hiver, deviendraient les termini naturels des chemins de fer venant de l'ouest; le pont de Québec se construirait comme par enchantement, toute cette partie du pays se transformerait en peu d'années, la solitude des forêts serait remplacée par l'agitation fiévreuse des manufactures et du commerce qui pénétreraient avec

la locomotive dans toutes ces régions désertes, qui ne sont aujourd'hui troublées que par les pas du chasseur ou le bruit de la cognée de l'homme de chantier.

Toutes ces grandes choses, cette magnifique évolution économique, qui ne saurait dépasser la limite des rêves et de l'imagination, tant que nous resterons dans notre état de colonie anglaise, entreraient bien vite dans le domaine de la réalité du moment que nous ferions partie intégrante de l'Union Américaine.

NOS MINES ET NOS FORÊTS

La plus grande partie des capitaux engagés dans l'exploitation de nos mines vient des Etats-Unis. Mais, ici encore, les barrières du fisc empêchent l'extension des opérations ; les droits dont certains produits miniers sont grevés pour atteindre les marchés américains absorbent une partie des profits réalisables dans cette exploitation, paralysent les affaires et éloignent les capitaux de cette industrie. Faites disparaître ces barrières, enlevez ces entraves, en réunissant les deux pays sous un même gouvernement, et la valeur de nos richesses minières se décuplera, leur exploitation prendra des proportions grandioses, fournira de l'emploi à des milliers d'ouvriers, répandra l'activité et la richesse dans des régions qui, sans cela, seraient irrévocablement vouées à une solitude éternelle.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'entrée du Canada dans l'union américaine opérerait une pareille révolution dans notre industrie forestière, dont l'exploitation prendrait un essor extraordinaire. Pour tirer de nos forêts toute la richesse qu'elles sont capables de produire, il nous faut les capitaux et surtout les marchés américains. En Angleterre, nous avons à compter avec la concurrence souvent ruineuse que font aux nôtres les bois de qualité inférieure venant de la Baltique. Quand les marchés anglais sont encombrés par ces produits inférieurs, les prix tombent nécessairement et notre commerce de bois subit des fluctuations qui le rendent inaccessible à ceux qui n'ont pas à leur disposition des capitaux suffisants pour tenir leurs stocks en mains durant des mois, souvent même des années.

Il n'en est pas ainsi sur les marchés américains, où nos bois sont déjà en grande demande et le seront encore davantage dans

quelques années, quand nos voisins auront achevé l'épuisement de leurs forêts du Michigan et du Wisconsin. Le tarif est le seul obstacle qui gêne l'accès de ces marchés et nous y place dans une position comparativement désavantageuse, puisque ce qui se paie de droits au fisc américain sur l'entrée de nos bois, est autant qui sort de la bourse des producteurs.

Mais tout cela disparaîtrait avec l'assimilation politique des deux pays, et alors nous aurions, en sus des marchés de l'Angleterre, celui des Etats-Unis avec toute la plénitude de ses avantages.

Il est d'autres raisons qui font que le marché américain est pour nous bien plus avantageux que ceux des autres pays.

Nous n'envoyons en Angleterre et aux autres pays de l'Europe que les bois sciés ou équarris, ou les bois de qualité supérieure ; aux Etats-Unis, nous pourrions placer avantageusement certains produits fabriqués avec des bois de qualité relativement inférieure, tels que les dormants de chemin de fer, le bardeau et la pulpe. Comme les bois qui s'emploient dans la confection de ces articles se trouvent généralement sur les terres livrées à la colonisation, il est clair que l'entrée en franchise de ces produits sur les marchés américains augmenterait considérablement la demande de ces bois de qualité inférieure et fournirait ainsi à nos colons un excellent moyen de faire de l'argent avec les bois qu'actuellement ils sont obligés de brûler pour défricher leurs terres.

La plus-value donnée à nos forêts par l'union politique avec les Etats-Unis augmenterait considérablement leur prix, comme elle augmenterait aussi les ressources de nos gouvernements locaux, qui tirent de leurs domaines forestiers la plus grande partie de leurs revenus réguliers, en sus du subside fédéral.

PRODUITS AGRICOLES

Les Etats-Unis, surtout pour les vieilles provinces de l'Est, nous offrent aussi les marchés de beaucoup les plus avantageux pour l'écoulement des produits de notre agriculture. Nos cultivateurs faisaient fortune, pour ainsi dire, avant l'expiration du traité de réciprocité de 1854. Faites disparaître par l'union politique les barrières fiscales qui sont venues mettre un terme à cet âge d'or et vous verrez de suite la prospérité renaître dans nos

campagnes. L'agriculture plus payante, mieux faite, servie par un outillage perfectionné, ne sera plus un objet d'horreur pour nos jeunes gens, mais une occupation aussi lucrative que l'industrie manufacturière, capable de procurer la richesse, le contentement et le bonheur de ceux qui savent apprécier à leur juste valeur les charmes et la noble indépendance de la vie de l'homme des champs. L'émigration des fils de cultivateurs dans les villes et au dehors des limites actuelles de notre pays cessera d'elle-même, les familles se grouperont, au lieu de se disperser, et l'on n'aura plus le spectacle de cet éparpillement si nuisible à notre force et à notre influence comme race.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

D'ailleurs, une fois entrés dans l'Union Américaine, nos gens n'auraient plus raison d'aller chercher ailleurs l'ouvrage et les moyens de vivre que, dans notre condition actuelle, ils ne peuvent pas trouver ici.

Qui niera que devenu partie intégrante des Etats-Unis, notre pays se couvrirait de manufactures ? Nos rivières nous offrent partout, et à profusion, des pouvoirs d'eau capables de produire une force motrice presque illimitée. Croyez-vous que les Américains, qui ont dépensé des centaines de millions pour utiliser ceux bien moins considérables du Connecticut et de la Merrimac, qui ont mis au service de leur industrie manufacturière jusqu'aux moindres ruisseaux, croyez-vous, dis-je, qu'ils ne s'empresseraient pas de tirer partie de nos splendides cours d'eau, de les couvrir d'établissements industriels où nos ouvriers trouveraient tous les avantages qu'ils vont chercher dans les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre ?

Ce qui manque ici au développement de l'industrie manufacturière, ce sont les capitaux nécessaires pour établir des manufactures et un marché suffisant pour en consommer les produits. Les Américains ont des capitaux et leur pays renferme 65,000,000 de consommateurs riches, en état de payer libéralement tous les produits que nous pourrions leur offrir. En faut-il davantage pour assurer le succès d'un mouvement industriel dépassant en grandeur et en puissance tout ce que l'imagination pourrait concevoir dans notre condition actuelle ?

C'est alors, et alors seulement, que nous pourrons tirer pleine-

ment parti de tous les avantages naturels dont la Providence nous a si généreusement doués, au point de vue de l'industrie manufacturière.

AUGMENTATION DE VALEUR ET DE RICHESSE

L'impulsion donnée à notre commerce et à notre industrie par l'entrée du Canada dans l'Union Américaine doublerait, décuplerait bien vite la richesse de notre pays. Tout s'enchaîne dans l'ordre économique, tout est soumis à la loi fondamentale de l'offre et de la demande. Dans notre condition actuelle, nous avons beaucoup de richesse latente, de ressources naturelles, mais il nous manque les capitaux nécessaires pour en tirer parti, c'est-à-dire pour créer la demande à l'égard de toutes ces richesses.

Démolissez le mur politique qui nous sépare des Etats-Unis, détruisez la digue qui retient les capitaux américains, les empêche de prendre leur cours dans notre pays et vous verrez une affluence de richesses surpassant les rêves des plus enthousiastes. Les propriétés immobilières, les actions industrielles, les titres des gouvernements et des corporations municipales doubleront de valeur et cette plus-value augmentera d'autant la fortune publique ou la richesse du peuple.

LE TRAVAIL MIEUX RÉTRIBUÉ

Il est un capital, plus précieux et plus désirable que tous les autres, dont la valeur serait considérablement augmentée par l'union du Canada à la république américaine. Ce capital, c'est le travail. Dans un même pays, les conditions économiques tendent nécessairement à s'équilibrer. Le Canada, devenu partie de l'Union Américaine, n'échapperait pas à cette loi, qui ferait bénéficier nos ouvriers des hauts salaires en cours chez nos voisins. Nos manœuvriers, nos artisans, enfin cette ruche ouvrière qui constitue le monde des travailleurs, verrait ses labours bien mieux rétribués, le prix de ses sueurs plus généreusement payé ; à la gêne, à l'anxiété de ces braves pères de famille, de ces hommes de cœur, que la peine de voir leurs femmes et leurs enfants privés du confort le plus élémentaire, fatigue encore bien plus que le plus rude travail—à la gêne, à la privation, à l'anxiété, succèderaient l'abondance, le confort et le bonheur amenés par cette surélévation dans le prix du travail.

Si, pour rester sujets britanniques, nous sommes condamnés à vivre méprisés et à mourir pauvres, nous préférons devenir citoyens américains, pour vivre considérés et mourir riches !

N'y eut-il que cette seule considération en faveur de l'union du Canada avec les Etats-Unis, que cette évolution politique se présenterait déjà sous les dehors les plus favorables aux hommes publics qui aiment le peuple et lui sont sincèrement dévoués. Et je me fais gloire d'appartenir à la classe des hommes publics qui aiment le peuple et desirent sincèrement son bonheur. Un homme qui n'est pas animé de ces sentiments ne mérite pas de s'élever au-dessus de la masse de ses compatriotes ; il n'a pas le droit de jouer un rôle, même le plus infime dans la vie publique.

L'IMMIGRATION AU LIEU DE L'ÉMIGRATION

Ceci nous amène à une considération d'une importance majeure. Pourquoi nos gens s'en vont-ils aux Etats-Unis ?

Est-ce par paresse, par caprice ou parce qu'ils n'aiment pas leur pays, ainsi que le proclame une certaine école pour pallier les affreux résultats de sa politique ?

Pas du tout.

ÉLOGE DES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Je répudie cette prétention, je proteste de toutes mes forces contre cette atroce calomnie lancée gratuitement à la figure du million de braves et respectables Canadiens qui vivent chez nos voisins. Je les connais, ces Canadiens des Etats-Unis, je connais leur intelligence, leur respectabilité, leur esprit d'ordre, leur amour du travail ; je connais surtout leur patriotisme, et il faut bien le dire, puisque c'est la vérité, je crois que sous le rapport du patriotisme, ils sont nos supérieurs. Nulle part ailleurs qu'aux Etats-Unis vous ne trouverez des Canadiens aimant plus sincèrement le pays de leurs pères, plus attachés à nos institutions, aussi énergiquement déterminés à les maintenir, à les défendre envers et contre tous. Contrairement à ce qui existe parmi nous, chez nos compatriotes des Etats-Unis, on sait mettre le patriotisme au-dessus de l'esprit de parti ; chez eux, avant d'être libéral ou conservateur, démocrate ou républicain, on est patriote, patriote avant tout, patriote envers et contre tous.

Et les Américains, peuple généreux, ont l'esprit assez large, le cœur assez bien fait pour apprécier cet amour inaltérable des Canadiens pour leur pays natal, cet invincible attachement aux institutions qui font de nous une race, ou plutôt une nation distincte. Au lieu d'ostraciser les nôtres, ils les traitent sur un pied d'égalité, les font participer aux charges et aux honneurs publics, leur ouvrent même volontiers les portes de leurs capitales. Dans le commerce, dans l'industrie, dans les professions libérales, dans les emplois publics, dans la politique, les Canadiens jouent aux Etats-Unis un rôle bien plus large, bien plus considérable que dans les provinces anglaises du Canada, notamment celle d'Ontario, où nos compatriotes forment pourtant une partie considérable de la population.

C'est qu'aux Etats-Unis, voyez-vous, il n'y a pas ces préjugés de race et de religion qui nous font tant de mal ici ; c'est, surtout, qu'il n'y a pas là d'orangistes, d'adeptes de cette secte brutale, querelleuse, exclusive, qui est un brandon de discorde dans toutes les colonies britanniques et dont le serment d'initiation comporte la haine, la guerre et la mort à tout ce qui est catholique et français. N'aurait-elle d'autre résultat que de nous débarrasser de cette bande de fanatiques, de brouillons et de mangeurs de catholiques, que l'union politique avec les Etats-Unis serait déjà, par cela même, une perspective très encourageante. Cela mettrait fin à ces guerres de race et de religion, à ces luttes acrimonieuses que nous sommes obligés de soutenir pour conserver nos croyances religieuses, notre langue et nos institutions—luttes ingrates, humiliantes et ruineuses, dans lesquelles nous épuisons les forces, l'énergie et l'intelligence que, sous un régime politique plus équitable, nous pourrions consacrer à notre avancement dans le commerce, l'industrie et les arts.

Non ! les Canadiens n'émigrent pas aux Etats-Unis par paresse, par caprice ou par manque de patriotisme ; c'est le besoin, c'est la nécessité qui les chasse du pays, qui leur fait prendre le chemin des Etats-Unis où ils trouvent ce que nous ne pouvons pas leur procurer ici—de l'ouvrage, de l'argent, de l'aisance, du confort, du succès et de l'avancement dans toutes les carrières.

Mais tout cela n'éteint pas chez eux l'amour de leur pays natal ; les succès qu'ils obtiennent ne leur font pas oublier le sol chéri de la patrie ; le tourbillon commercial et industriel qui les environne ne leur fait pas perdre le souvenir de leur cher Canada.

Dulces reminiscitur Argos.

Changez notre état politique, améliorez notre situation économique, faites en sorte que le Canada leur offre les avantages matériels qu'ils vont chercher là-bas et vous les verrez revenir dans ce pays qu'ils n'ont pas cessé d'aimer et dont seule la dure nécessité les a chassés.

C'est ainsi qu'au lieu de l'émigration nous aurions l'immigration des Canadiens, qui viendraient nous faire bénéficier de l'expérience qu'ils ont acquise dans les arts, l'industrie et le commerce, grossir nos rangs, augmenter notre influence comme race et comme nation.

N'est-ce pas là un objet digne de notre plus sérieuse attention ?

DÉBARRASSÉS DE NOTRE DETTE

La dette publique du Canada, en 1891, s'élevait à \$289,899,229 et le service des intérêts et du fonds d'amortissement absorbait cette même année une somme de \$11,784,283, ce qui impose de ce chef à notre population une charge annuelle de \$2.44 par tête.

L'union avec les Etats-Unis nous débarrasserait de cette dette et des charges qu'elle nous impose, puisque le gouvernement de Washington en assumerait la responsabilité et le paiement. Cette dette, énorme pour nous, ne serait rien pour les Etats-Unis, dont le revenu annuel approche \$350,000,000, et répartie sur la richesse et la population de nos voisins, ce serait tout simplement une goutte d'eau dans l'océan.

MEILLEUR CRÉDIT

L'état colonial inspire naturellement des craintes aux capitalistes sur la stabilité de notre crédit et, pour cette raison, nous nous trouvons comparativement dans une position d'infériorité, quand il nous faut contracter des emprunts pour les fins gouvernementales ou municipales, même pour poursuivre les entreprises de nos grandes compagnies industrielles. Ce désavantage cesserait dès que nous ferions partie des Etats-Unis et notre crédit deviendrait bien meilleur. " Cette union, disaient avec raison les auteurs du manifeste de 1849, aurait pour effet d'élever notre crédit public et privé, en assurant la stabilité de nos institutions et créant notre prospérité. "

Ce qui était vrai en 1849 l'est encore bien plus aujourd'hui.

DÉBARRASSÉS D'UNE PARTIE DES FRAIS DE GOUVERNEMENT

En 1891, l'administration des affaires du Canada nous a coûté \$36,343,568, ou \$7.52 par tête.

La même année, l'administration des affaires du gouvernement des Etats-Unis a coûté \$345,023,330, ou \$5.34 par tête.

C'est \$2.18 par tête de moins qu'au Canada, de sorte qu'en entrant sous le régime américain, nous nous libérerions d'une charge annuelle de \$10,528,015. En d'autres termes, l'administration américaine nous coûterait près de onze millions moins cher que nous coûte l'administration britannique.

C'est énorme.

Figurez-vous donc l'élan que donneraient aux affaires commerciales et industrielles ces onze millions que nous garderions pour des fins pratiques, au lieu de les verser dans la caisse du fisc ! Avec ces millions, quel développement ne pourrions-nous pas donner à notre agriculture, à la colonisation et à nos chemins publics ! quelle extension ne pourrions-nous pas donner à notre industrie manufacturière ! quelle impulsion ne pourrions-nous pas imprimer à la diffusion de l'éducation !

AUTONOMIE DES LÉGISLATURES LOCALES

A part ces avantages matériels, l'union politique avec les Etats-Unis nous en procurerait aussi de considérables au point de vue moral.

Ainsi que je l'ai déjà exposé, la constitution de 1867 renferme des lacunes ou des ambiguïtés qui ont été une cause de conflits constants entre le pouvoir fédéral et les autorités provinciales. Le système fédératif n'a été adopté que dans le but de dorser la pilule et d'obtenir par ce moyen le consentement du Bas-Canada à ce changement radical ; mais le but réel que Sir John MacDonald et le parti tory voulaient atteindre, c'était l'union législative, telle que recommandée par Lord Durham et destinée à nous noyer, ou plutôt à nous faire disparaître comme race distincte.

Pour cela, on a atténué autant que possible les attributions des législatures provinciales, on les a pour ainsi dire mises dans la dépendance absolue du parlement fédéral. Pour atteindre ce but, on a procédé à l'inverse des auteurs de la constitution améri-

caïne, qui assure aux Etats une indépendance complète du pouvoir fédéral, faisant par là même disparaître tout sujet de conflit.

En entrant dans l'union américaine, chaque province du Canada deviendrait donc virtuellement indépendante et s'assurerait d'une manière absolue cette autonomie que nous n'avons pas encore pu arracher de haute lutte aux hommes qui nous gouvernent à Ottawa.

La constitution américaine, en effet, assure aux Etats l'autonomie, l'indépendance la plus complète. Là, pas de conflits en matière législative, pas d'empiétements du pouvoir central sur le domaine des législatures locales. L'histoire de nos voisins n'offre aucun exemple de ces conflits d'autorité qui, dans notre pays, nous tiennent constamment en agitation, épuisent en de vaines luttes l'énergie et l'activité que nous pourrions autrement consacrer aux affaires.

Il semble que la providence nous ait voués fatalement à la lutte. Sous la domination française, c'était la lutte contre la barbarie et les empiétements des colonies anglaises ; dans la première partie de la domination britannique, c'était la lutte contre l'arrogance et la tyrannie du conquérant, qui voulait supprimer l'usage de notre langue et l'existence de la plupart des institutions dont le maintien avait été garanti par la capitulation et les traités ; plus tard ce fut la lutte pour la conquête de la liberté et du gouvernement responsable. Il y eut trêve après les événements de 1837 ; mais l'agitation recommença bientôt sur la question de la représentation, qui porta l'excitation au point de rendre le gouvernement presque impossible.

Sous prétexte de mettre fin à cette agitation, on nous a imposé la confédération, avec promesse que ce régime mettrait à l'abri de toute atteinte préjudiciable notre langue, notre religion et toutes les institutions qui font de nous une nationalité distincte, enfin, qu'il nous assurait comme province une autonomie complète.

Cette promesse n'était qu'une tromperie. Qui niera que depuis 1867, surtout depuis quelques années, la lutte n'ait été aussi nécessaire, aussi vive qu'avant pour conserver notre autonomie, objet d'empiétements continuels de la part du pouvoir fédéral ?

Et il en sera ainsi tant que nous serons colonie anglaise, tant que le gouvernement du pays sera entre les mains d'hommes publics anglais, s'efforçant de donner suite à la politique tracée dans

le fameux rapport de Lord Durham—politique dont le point capital est de noyer, d'anéantir la race française.

Sous le régime américain, ces luttes n'auraient plus leur raison d'être : c'est peut-être, au point de vue des Canadiens-français, un des plus forts considérants qui puissent nous induire à accepter l'union politique avec les États-Unis.

INFLUENCE AUGMENTÉE

En entrant dans cette union, nous trouverions là bas plus d'un million de Canadiens dont la cause serait commune avec la nôtre. Ce serait un appoint considérable à notre influence politique. Nous serions, assurément, assez nombreux pour nous faire respecter et comme chez les Américains, les préjugés de race et de religion sont inconnus, nous participerions à l'administration, aux emplois publics, même à Washington. Nous aurions peut-être la satisfaction de voir quelques-uns de nos compatriotes remplir en France, par exemple, les positions honorables de consuls et d'agents diplomatiques. Bien que certains Anglais se plaisent à nous proclamer une "race inférieure," je crois que notre race est sous tous les rapports l'égal de celles qui nous entourent et je suis convaincu que si nous pouvions, un bon jour, nous dégager du lien colonial qui nous attache au rocher, nous prouverions au monde que nous sommes capables d'arriver aux plus hautes positions sociales ou politiques et de les remplir aussi bien que ceux qui nous ont si injustement décrétés d'infériorité.

Nous avons la satisfaction de pouvoir dire que si Sir Edmund Head a déclaré que les Canadiens-français sont une race inférieure, Lord Dufferin, son supérieur de cent coudées comme intelligence, a exprimé une toute autre opinion sur notre compte, quand il disait en bon français à Windsor, le 18 août 1874, en réponse à l'adresse de la Société St Jean-Baptiste :

« J'ai écouté avec une satisfaction toute particulière l'adresse que vous m'avez fait l'honneur de me présenter. Je suis bien convaincu que nulle part dans la Puissance Sa Majesté n'a de sujets plus loyaux, plus fidèles et plus intelligents que ses sujets de race française et je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer mon estime et mon respect pour les représentants de ces héroïques pionniers, à la hardiesse desquels nous devons, en grande partie, l'héritage dont nous jouissons.

“ C'est une chose des plus étonnantes que ce coup d'œil avec lequel les chefs des premières expéditions françaises discernèrent comme par inspiration sur leur route chaque endroit avantageux, chaque position convenable, soit pour leur défense soit pour leur commerce. Ils choisirent avec une telle sagacité les sites pour la construction de leurs forts et pour la fondation de leurs établissements, que les générations suivantes ne purent faire de meilleurs choix. C'est pour cela que presque chaque cité importante, dans les vallées du Missisipi et du Saint-Laurent, doit son origine à un fondateur français.

“ Mais ce n'est pas à un seul titre que nous sommes obligés envers la race française. Il ne faut pas oublier que c'est à son élévation d'esprit, à son amour de la liberté et à son exacte appréciation des droits civils contenus en germe dans la constitution primitivement accordée par l'Angleterre au Canada, que nous devons le développement de cette autonomie parlementaire dont le pays est fier à si bon droit ; et je puis vous assurer qu'aux yeux d'un anglais, il y a peu de choses plus agréables à observer que la dignité, la modération et l'habileté politique avec lesquelles les hommes publics français du Canada aident leurs collègues anglais à appliquer et à faire fonctionner ces grands principes de droit et de pratique constitutionnels, qui sont la base du gouvernement libre de ce pays.

“ Messieurs, j'ai toujours considéré comme du meilleur augure la collaboration de la race française dans le Canada ; cette race qui a contribué si puissamment à civiliser l'Europe, ne peut manquer de suppléer et de corriger de la façon la plus heureuse les qualités et les défauts considérés inhérents au John Bull traditionnel ; d'un autre côté, on me pardonnera, si comme anglais, j'espère que nous pourrons lui rendre le même service. Avec la générosité, l'esprit d'invention, l'élan, la grâce, la délicatesse, la précision du jugement et la finesse artistique du français, avec le flegme et le tempérament britanniques, on peut dire que nous réunissons les éléments qui gouvernent en grande partie le monde moral et le monde physique.”

Ces paroles si vraies, qui nous vengent si bien de l'insulte que nous lançait entre deux verres de vin, devant les orangistes, Sir Edmund Head, à Toronto, ont eu leur récompense, car Lord Dufferin a obtenu depuis les postes les plus importants. Après

avoir été vice roi des Indes, ambassadeur à Rome, il représente aujourd'hui l'Angleterre à Paris, au centre de cette grande famille française, dans un milieu propre à le convaincre qu'il a eu raison de parler ainsi de la race française.

RIEN A CRAINDRE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Nous n'aurions pas plus à craindre au point de vue religieux. La constitution des Etats-Unis est tellement agencée, qu'elle rend absolument impossible tout conflit d'une nature politico-religieuse.

Aussi il n'y a pas de pays où la religion catholique soit plus libre et plus respectée. D'ailleurs, s'il surgissait quelques difficultés à cet égard, nous pourrions toujours compter sur le concours des douze ou treize millions de catholiques qui habitent déjà les Etats-Unis.

Tels sont les principaux avantages que nous procurerait l'union politique avec nos voisins.

J'avoue qu'ils sont de nature à justifier le sentiment qui s'accroît de plus en plus en faveur de cette union.

L'opinion publique est tellement préparée à cette évolution politique, qu'il n'y a pas longtemps un aviseur de la couronne, l'hon. M. Longley, procureur général dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, a publié ce qui suit dans une revue anglaise de Toronto :

« Le temps a adouci les vieilles animosités et complètement changé les conditions dans lesquelles nos ancêtres se séparèrent des leurs. Pourquoi resterions-nous plus longtemps à l'écart ? Nos intérêts sont identiques. Pourquoi formerions-nous une alliance avec un peuple de quarante millions, habitant un pays éloigné de plusieurs milliers de milles du nôtre et dont les intérêts nationaux sont absolument différents, quand nous pouvons faire alliance avec un peuple de plus de soixante millions, voisin de nous et dont les intérêts nationaux sont identiques aux nôtres ? Le peuple de quarante millions des Iles Britanniques est à peu près rendu au terme de l'expansion dont il est susceptible ; mais le peuple de langue anglaise de soixante millions qui vit à côté de nous comptera bientôt une population de centaines de millions et exercera une influence prépondérante dans le monde. Pourquoi nous charger du fardeau du gouvernement national séparé, quand, sous une fédération, un pouvoir exécutif central peut gouverner

la totalité aussi efficacement que la moitié du continent ? Voulons-nous une destinée capable d'enflammer l'imagination ? Alors, suivons le conseil de John Bright, unissons la grande race anglaise de l'Amérique du Nord et léguons à nos enfants une perspective et une destinée sans parallèles dans les annales du genre humain."

Il serait difficile assurément de prêcher plus ouvertement l'annexion. M. Longley fait partie du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qui, comme tous les gouvernements, doit refléter les vues et les opinions de la majorité du peuple de cette province. Depuis la publication de cet écrit, la législature de la Nouvelle-Ecosse s'est réunie, elle est même encore en session, et pas un seul député ne s'est levé en Chambre pour blâmer le procureur général Longley, ce qui prouve que les sentiments qu'il a exprimés sont bien ceux d'une bonne partie de notre population.

DÉSAVANTAGES DE L'UNION AVEC LES ETATS-UNIS

Quels seraient les désavantages de l'entrée du Canada dans l'union américaine ?

Au cours des débats sur la confédération, Sir Hector Langevin a traité cette question et voici ce qu'il a trouvé de plus fort à l'appui de sa thèse.

" Il est vrai, disait-il, que nous deviendrons l'un des Etats indépendants de la confédération américaine ; mais nous en aurions tous les désavantages en même temps que les avantages. Il faudrait contribuer à payer l'énorme dette que les Etats-Unis ont contractée pour la guerre qui en désola une des plus belles parties ; il nous faudrait en payer l'intérêt et plus tard solder la dette elle-même, car je ne suppose pas que les Américains aient la moindre intention de répudier leur dette. Il faudrait que cette dette fut soldée et pour cela payer des impôts considérables pendant un grand nombre d'années, pour l'intérêt et l'amortissement. Ceux qui parlent de la dette que va créer la confédération devraient faire attention qu'elle ne sera qu'une bagatelle comparée à celle dont nous deviendrions débiteurs avec l'annexion. Pour \$1 que nous paierons avec la confédération, nous en paierions six avec l'annexion. On dit que la dette sera énorme, mais elle ne sera que d'une piastre contre \$1 en Angleterre et \$6 aux Etats-Unis. C'est là le côté financier de l'annexion."

C'est bien le cas de dire qu'on n'est jamais prophète dans son pays.

Cette dette, que Sir Hector nous montrait comme un épouvantail pour nous engager à repousser l'alternative de l'annexion, les Etats-Unis l'ont payée en grande partie et aujourd'hui les charges pour le service des intérêts sur ce qui reste à acquitter de la dette ne s'élèvent qu'à \$0.37½ par tête. Le capital de cette dette représente \$13.45 par tête.

Qu'est-il arrivé au Canada sous le régime de la confédération, qui devait, suivant les promesses de ses auteurs, nous soustraire aux obligations que l'annexion nous aurait imposées de ce chef ?

Nous avons accumulé une dette de \$289,899,229, ce qui représente par tête \$60 au lieu de \$13.45 aux Etats-Unis ; le service des intérêts sur cette dette absorbe annuellement \$11,784,283, ou \$2.44 par tête, au lieu de \$0.37½ aux Etats-Unis.

Pourtant la question financière était la seule objection sérieuse que Sir Hector Langevin trouvait à l'union politique avec les Américains.

Que devient cette objection en présence des faits ?

DANGER POUR NOTRE NATIONALITÉ

Comme Français, aurions-nous à redouter l'union politique avec les Etats-Unis ?

Sir Hector Langevin l'a prétendu.

“ Mais, disait-il encore, quel serait le sort des Canadiens-français avec l'annexion aux Etats-Unis ? Il nous faudrait profiter de l'exemple des races françaises aux Etats-Unis et voir quel sort a été fait aux Français dans la Louisiane. Que sont-ils devenus ? Que sont devenus leur langue, leurs usages, leurs mœurs, leurs institutions ? Après la guerre, c'est à peine s'il en restera assez pour que l'on puisse dire que la race française a passé par là. ”

Je respecte beaucoup les Français de la Louisiane ; mais je prétends qu'au point de vue des aptitudes pour lutter dans le but de conserver la langue et les mœurs françaises, il n'y a pas de parité entre eux et nous.

La population de la Louisiane était une population de planteurs, riches, vivant dans le luxe et la somptuosité, n'ayant jamais eu à lutter pour l'existence, même matérielle. D'ailleurs, eût-elle possédé l'énergie voulue pour soutenir une lutte opiniâtre, qu'elle

n'aurait pas eu l'occasion de l'exercer, puisque Napoléon Ier l'a vendue comme un troupeau d'esclaves, sans inclure dans le marché la moindre stipulation pour assurer la conservation de la langue et des mœurs françaises. Dans ces conditions, son sort était scellé d'avance : elle devait inéluctablement périr comme race.

En serait-il de même, au cas où nous entrerions dans l'union américaine ?

Non, assurément. Nous ferions nos conditions et la première que nous poserions serait bien certainement de continuer à parler la langue française et de rester français. Nous avons pour nous aider dans ce sens notre clergé, nos collègues et nos couvents, moyens infaillibles d'action que n'avaient pas les Français de la Louisiane. Tant que nous aurons ce clergé, ces collègues et ces couvents, il n'y a pas de puissance humaine qui puisse nous faire perdre l'usage de la langue et les mœurs que nous avons hérités de nos ancêtres. Ces foyers, d'où jaillissent la lumière et l'instruction chrétiennes, sont assez puissants pour tenir notre patriotisme constamment en éveil, pour conserver intact tout ce qui constitue nos institutions nationales.

D'ailleurs, pourquoi ces craintes puérides, quand notre passé est là pour répondre de l'avenir ? Est-il un peuple qui ait été plus maltraité, plus persécuté que le nôtre à cause de sa langue et de ses institutions ?

Sous le régime militaire et sous la constitution de 1774, l'usage de la langue française n'a-t-il pas été prohibé ? La pratique de notre culte religieux n'a-t-elle pas été menacée, gênée, entravée de toutes les manières possibles ? Nous n'étions alors qu'une poignée de pauvres gens, à moitié ruinés par les guerres désastreuses de la fin de la domination française, lâchement abandonnés par la plupart des hommes instruits qui auraient pu nous guider dans la lutte pour la défense de nos droits. Qu'est-il arrivé cependant ? Alors que nous n'étions que 70,000, au lieu de nous laisser engloutir par l'élément anglo-saxon, comme les Français de la Louisiane, nous avons lutté, nous avons combattu sans trêve ni merci et nous sommes restés français. Bien plus : avec les luttes pour la conservation de notre existence nationale, nous avons mené de front les combats pour la conquête des libertés constitutionnelles, et malgré les Anglais, nous avons réussi à implanter dans notre pays ce système de gouvernement responsable qui a fait notre force, après avoir été payé du sang de nos patriotes !

La constitution de 1811, imaginée pour nous faire disparaître comme race, décreta aussi la suppression officielle de la langue française, en reconnaissant la langue anglaise comme seule langue parlementaire. Cette constitution est passée et la langue française est restée, plus forte, plus vivace que jamais.

En présence de ces faits, qu'atteste l'histoire, de quel droit pourrait-on avoir des craintes fondées au sujet de la conservation de notre langue et de notre nationalité, dans le cas où nous entrerions dans l'hégémonie américaine ?

D'ailleurs, les Américains sont un peuple cosmopolite, et s'occupent fort peu de l'idiome que parlent leurs citoyens, pourvu qu'ils respectent le bon ordre, observent la loi et soient fidèles à la constitution.

Je ne sache pas que l'union politique avec les Etats-Unis présente d'autres désavantages.

QUESTION DE SENTIMENT

Il ne resterait que la question de sentiment.

Est-ce là un obstacle sérieux ?

Je ne le crois pas.

C'est bien beau, le sentiment ; mais ça ne fait pas vivre un peuple. Si ce préjugé des sentiments existe, il n'empêche toujours pas nos gens d'aller aux Etats-Unis, d'y faire fortune et d'y rester français.

Le sentiment, du reste, ne peut raisonnablement exister que dans la mesure des causes dignes de l'inspirer. S'il est démontré que nous serions mieux sous le régime américain que sous la domination britannique, quel sentiment respectable, digne de ce nom, pourrait nous justifier de repousser le meilleur pour choisir le moins bon ? Puis, est-ce que ce serait bien se dégrader que d'entrer dans l'union américaine, de devenir partie intégrante de ce grand peuple qui, par ses progrès, son intelligence, sa richesse, son génie commercial et industriel, fait l'admiration de l'univers entier ? Est-ce que le drapeau des Etats Unis n'est pas aussi respectable et aussi glorieux que celui de l'Angleterre ?

Dieu merci ! l'histoire du peuple américain, sans remonter aussi loin que celle des Anglais, est aussi belle, aussi glorieuse que celle de l'Angleterre, et de plus, elle n'est pas souillée par ces

crimes politiques, ces persécutions religieuses qui départent les annales de la fière Albion.

REMARQUES SUR LA CONSTITUTION DES ETATS-UNIS

Avant d'aller plus loin, je tiens à attirer l'attention sur deux points bien importants de la constitution des Etats-Unis, lesquels sont généralement ignorés ou peu compris. Ces deux points sont d'autant plus importants qu'ils concernent les questions de langue et de religion.

Au Canada, l'usage de certaines langues, pour la rédaction des statuts et des actes officiels, pour les discours en parlement et les plaidoiries devant certains tribunaux, est obligatoire, prescrit par la loi, quant à ce qui regarde le parlement du Canada et la province de Québec. L'article 133 de la constitution de 1867 décrète que les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être publiés en français et en anglais, ainsi que les procès verbaux et les journaux des deux Chambres, avec faculté d'employer l'une ou l'autre de ces deux langues dans les débats parlementaires et les plaidoiries.

Ici, nous sommes donc obligés par la constitution de parler l'anglais et le français et nous n'avons pas le droit de parler d'autre langue.

En est-il de même aux Etats-Unis ?

Non.

Sur ce point la constitution américaine ne contient aucune disposition, pas un seul mot qui oblige à parler ou employer une langue quelconque dans les documents officiels. D'un autre côté, les législatures d'Etat, étant absolument indépendantes du pouvoir central, légifèrent et conduisent leurs affaires à leur guise, sans pouvoir être en quoique ce soit molestées ou entravées par les autorités fédérales. La province de Québec, qui deviendrait un Etat, aurait donc toute latitude pour faire ses lois comme la majorité l'entendrait, de prescrire l'usage de la langue qui lui conviendrait. Or la majorité étant française, est-il possible de supposer qu'elle consentirait à voter l'abolition de la langue française ?

Poser la question, c'est la résoudre.

Il n'y a que les débats au congrès qui imposeraient à nos représentants l'usage exclusif de la langue anglaise, non par la loi,

mais par la force des circonstances. Mais nous sommes pratiquement soumis à la même nécessité à Ottawa. La constitution permet bien de parler français à la Chambre des Communes et au Sénat; mais quel est l'homme sérieux qui refusera d'admettre qu'en pratique cette disposition est illusoire. Quand on parle, en Chambre comme ailleurs, c'est pour se faire comprendre, communiquer sa pensée à ses auditeurs : or comment voulez-vous vous faire comprendre en parlant français à la Chambre des Communes et au Sénat, où les trois quarts des gens à qui vous vous adressez ne comprennent pas un traître mot de français ? C'est tellement le cas que nos députés et nos sénateurs français s'expriment invariablement en anglais quand ils prononcent des discours sérieux et veulent produire de l'effet.

Or, quelle différence y a-t-il à parler l'anglais au parlement d'Ottawa ou au congrès de Washington ? Quelles peuvent être les causes sérieuses d'appréhension sous ce rapport ?

La constitution américaine contient aussi des garanties positives pour ce qui regarde la liberté de conscience. L'un des amendements décrète ce qui suit :

“ Le congrès ne passera aucune loi établissant une religion ou en prohibant le libre exercice. ”

Là toutes les croyances religieuses sont sur un pied d'égalité complète devant la loi et ne peuvent être gênées en aucune façon. C'est ainsi que s'explique l'accroissement extraordinaire du catholicisme aux Etats-Unis.

Je le demande : avons-nous dans la constitution du Canada un seul texte assurant d'une manière aussi formelle la liberté religieuse ?

CONGRÈS CATHOLIQUE DE BALTIMORE

J'ai pu constater moi-même la position que les catholiques occupent aux Etats-Unis, quand j'ai eu l'honneur d'assister, le 12 novembre 1889, au congrès catholique de Baltimore, en compagnie de mon ami regretté, feu Mgr Labelle—un saint prêtre et un grand patriote—et de mon autre ami, l'hon. M. James McShane, un autre grand patriote et un ami des Canadiens-français.

Ce congrès avait pour but de célébrer le centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis et j'ai pu voir le respect profond que le peuple américain a pour le clergé

catholique. Deux cardinaux—Gibbons et Taschereau un grand américain et un grand canadien—des centaines d'évêques, des milliers de prêtres et de laïques, traversant en procession les rues de Baltimore et tout le monde, sur le passage, chapeaux bas, saluant cette force morale, armée pacifique représentant le catholicisme—voilà ce que j'ai vu et ce que je n'oublierai jamais. C'étaient des citoyens libres qui s'inclinaient devant une religion libre. En présence de ce spectacle solennel, ma pensée se reportait instinctivement vers le Canada et je me demandais si, dans certaines villes de notre pays, une pareille procession n'aurait pas été attaquée et insultée par certains fanatiques qui constituent une partie notable de notre population ! Je voyais en imagination les religieuses et les processions de la fête Dieu insultées dans les rues de Toronto, je me rappelais les mauvais traitements et les persécutions auxquels les catholiques ont été et sont encore en butte dans certaines provinces anglaises du Canada et je regrettais que mes compatriotes ne fussent pas là par milliers pour constater la différence qui existe, au point de vue du respect pour les catholiques et leur religion, entre le régime américain et le régime britannique !

Ces réflexions m'ont inspiré les paroles suivantes, que j'ai prononcées à ce congrès :

“ L'Eglise qu'il (l'évêque Carroll) à élevée sur le sol libre d'Amérique est aujourd'hui l'une des plus grandes églises du monde ; c'est par millions qu'elle compte ses membres. Elle respire dans toute sa plénitude l'air de la liberté, elle enseigne par le précepte et l'exemple que nulle part l'œuvre divine n'est mieux accomplie et le bonheur de l'homme mieux assuré que là où la liberté, la grande liberté, jouit d'un plus grand respect.”

En Angleterre, la loi et la constitution exigent que le souverain soit protestant. Avant de pouvoir être couronné, il faut qu'il jure ce qui suit :

“ De maintenir les lois de Dieu, l'Evangile, *la religion protestante réformée* ainsi que les droits des Evêques, du Clergé et de l'Eglise.”

Le serment d'office que l'on fait prêter aux principaux officiers publics, notamment aux gouverneurs et aux lieutenant-gouverneurs, sous le régime anglais, nie la transsubstantiation, qui est le dogme fondamental de la religion catholique, ce qui exclue vir-

tuellement les catholiques de tous les emplois. En effet, le catholique se trouve dans la nécessité ou de refuser l'emploi, ou de jurer qu'il ne croit pas à un dogme fondamental de sa religion. Ce cas s'est présenté lors de la nomination de l'hon. Masson au poste de lieutenant-gouverneur. Homme franc et catholique sincère, M. Masson a refusé carrément de prêter ce serment traditionnel et il a fallu altérer la formule en usage jusque-là.

Il n'y a rien de tel aux Etats-Unis, où le catholicisme est sur un pied d'égalité avec toutes les autres religions, où tous les emplois publics, même la présidence, sont accessibles aux catholiques comme aux protestants.

C'est-à-dire que sous le régime britannique, nous avons la liberté, mais non l'égalité religieuse, au lieu qu'aux Etats-Unis, nous aurions les deux—la liberté et l'égalité—distinction qui a bien son importance.

Au Canada, la constitution énumère spécifiquement les pouvoirs des législatures et laisse au parlement fédéral tout ce qui n'est pas compris dans cette énumération. Cette prédominance des attributions fédérales sur les attributions provinciales donne lieu, comme on le sait, à bien des conflits et permet au gouvernement fédéral de poursuivre une politique de centralisation et d'empêchement qui menace de tout envahir.

Aux Etats-Unis, c'est tout le contraire; les limites du pouvoir central sont spécifiquement circonscrites et tout ce qui est en dehors de ces limites est du ressort exclusif des législatures d'Etat, qui peuvent à leur guise légiférer et agir sans restriction aucune dans tout ce qui n'est pas défendu par la constitution.

Cette distinction, ou plutôt cette différence, a une énorme importance pour une province située dans les conditions où se trouve la nôtre, au point de vue national et religieux, à tel point que pour beaucoup de gens, ces considérations mènent à la conclusion que la province canadienne-française de Québec serait infiniment mieux sous le régime américain que sous la domination britannique.

PAS DE CONSCRIPTION

Il n'y a pas de loi, aux Etats-Unis, qui force les citoyens d'être soldats: il ne peut y avoir dans les armées américaines que des volontaires. Dans ce pays de liberté par excellence, la conscrip-

tion est inconnue ; tout le monde y est citoyen sur un pied d'égalité, mais personne n'y est soldat forcément. C'est rationnel et rassurant—rationnel parce que la république américaine n'a pas besoin de faire de conquêtes ou de défendre des dynasties ; rassurant parce que les citoyens de ce pays y sont employés à développer les ressources nationales dans le travail et non à les protéger dans la guerre.

ANGLAIS ANNEXIONNISTES

Nous l'avons déjà vu, mais nous allons le répéter pour bien faire comprendre la situation des esprits au Canada—le manifeste annexionniste de 1849 a été surtout l'œuvre des colons anglais. Sur des milliers de signatures on ne trouve à peine que quelques noms canadiens-français.

Le même phénomène se produit aujourd'hui : il n'y a qu'une ligue d'organisée en faveur de l'union politique du Canada avec les Etats-Unis ; cette ligue a son siège dans l'Ontario et son secrétaire est M. Whyte, un anglais.

C'est de cette province essentiellement anglaise et protestante que part le mouvement, comme ce fut des Anglais protestants que partit le mouvement de 1849. Et le seul homme politique occupant une position officielle qui ait osé, dans ces derniers temps faire valoir les avantages de l'annexion, est le procureur général de la Nouvelle-Ecosse, l'hon. M. Longley, un des esprits les plus larges et un des Canadiens les plus distingués.

Voici ce qu'il écrivait il n'y a pas longtemps dans une revue de Toronto :

“ A l'avenir, à mesure que cette question des destinées du Canada deviendra de jour en jour plus pressante et plus urgente, je prêterai une attention respectueuse à tous ceux qui auront des arguments à faire valoir. Je ne craindrai pas d'ouvrir les yeux à la lumière, d'où qu'elle vienne. J'écouterai tout ce que me diront les partisans de l'union politique avec les Etats-Unis et j'y attacherai autant de considération qu'à ce qui me sera représenté par les impérialistes. Je soutiens positivement et de la manière la plus emphatique que tout citoyen du Canada, au service de la couronne ou non, a autant de droit de défendre dans une assemblée publique, par des arguments honnêtes, la cause de l'union avec les Etats-Unis, qu'en a tout autre citoyen de soutenir la cause de la fédéra-

tion avec l'empire ou celle de l'indépendance. Au Canada, il n'y a pas de serviteur de la couronne, depuis le premier ministre jusqu'au plus humble employé, que son serment d'office puisse empêcher, dans n'importe quelle assemblée publique, d'exprimer à ses concitoyens, quand il devient de son devoir de le faire, ses convictions sur la meilleure ligne de conduite à suivre pour décider des destinées du pays."

M. MYERS

Et il serait bien injuste de croire que ce sentiment annexionniste est hostile aux Canadiens-français. Ceux qui ont assisté à la mémorable discussion faite en novembre dernier dans cette salle et qui ont entendu le discours prononcé par M. Myers, un des avocats distingués de l'Ontario, n'ont pas oublié les paroles sympathiques qu'il prononça à l'égard de la race française.

"Il y a des gens, disait-il, qui pensent que l'union politique du Canada avec les Etats-Unis serait la mort de la race française en Amérique. Il y a longtemps que l'on dit que cette race doit périr. On le disait après la cession du Canada, lorsque 70,000 Français, pauvres et abandonnés, étaient livrés au régime militaire de l'Angleterre, et ces 70,000 hommes, au lieu de mourir, sont aujourd'hui au nombre de 2,500,000, répandus dans toute l'Amérique du Nord où ils proclament la vitalité de leur race et l'inutilité des efforts tentés pour la détruire. Après la guerre franco-prussienne, les ennemis de la France disaient bien haut qu'elle était morte ; or en quelques mois elle a payé sa rançon de 5,000,000,000 avec l'économie de son peuple et elle a repris depuis, grâce à une politique intelligente et libérale, la position enviable qu'elle occupait avant dans le monde européen. Les Anglais ont renoncé depuis longtemps, et pour de très bonnes raisons, à l'idée de faire disparaître la race française ; c'est une puissance avec laquelle il faut compter, c'est une race qui ne meurt point. Riche, savante, littéraire, économe et laborieuse, elle domine toutes les situations et survit à tous les malheurs."

Nous avons applaudi à ces nobles paroles prononcées par une des victimes de l'injustice politique ; M. Myers avait perdu une situation lucrative sous le gouvernement de l'Ontario, parce qu'il avait eu le cœur d'exprimer son opinion et de la défendre honnêtement. Honneur à des hommes qui ont ce courage et honte à ceux qui ne l'ont point !

III

INDÉPENDANCE

Malgré tous les avantages matériels et autres que nous procurerait l'union avec les Etats-Unis d'Amérique, je conseille à mes compatriotes—Français, Anglais, Irlandais et Ecossais—de demander l'indépendance et cela pour quatre raisons principales :

- 1o Par nécessité ;
- 2o Par patriotisme ;
- 3o A cause des avantages matériels de l'indépendance ;
- 4o Parce que nous sommes capables de vivre comme peuple indépendant.

Je vais essayer de développer aussi brièvement que possible ces quatre propositions.

Mais avant, laissez-moi rappeler un souvenir historique qui n'est pas sans importance dans le moment. Je veux citer *La Minerve* du 14 mars 1873. J'étais alors député de Rouville à la Chambre des Communes et y parlant pour la première fois, je crus devoir réclamer l'indépendance pour mon pays. Voici ce que *La Minerve* disait à cette date :

“ La discussion de mardi n'aurait offert aucun intérêt, si les nationaux du Bas-Canada n'avaient senti le besoin de faire leur profession de foi. M. Hincks ayant observé qu'il trouvait très curieuse l'alliance de M. McKenzie, l'archi-loyal, avec M. John Young, l'indépendant, ce dernier s'est levé pour dire qu'en effet il était en faveur de l'indépendance immédiate du Canada, mais que cela ne l'empêchait pas d'être un sujet très loyal de Sa Majesté Britannique. Quelques minutes plus tard M. Mercier, l'un des directeurs du parti national, a parlé dans le même sens ; de fait il sembla n'avoir d'autre intention que de parler de l'indépendance dans son discours.”

Et *L'Evènement* du 15 mars 1873 rapportait mes paroles comme suit :

“ L'hon. député de Vancouver reproche à notre parti de renfermer des personnes favorables à l'indépendance et même à l'annexion. Je suis moi-même favorable à l'indépendance, mais je n'en fais pas pour le moment un article de mon programme.” M.

Mercier ajouta qu'on avait beaucoup parlé de loyauté et il maintient que les membres du parti national sont aussi loyaux que leurs pères qui ont versé leur sang à Châteauguay. Il dit que les cris d'annexion viennent plutôt du côté du gouvernement."

Je suis le même homme qu'en 1873 et je demande, comme il y a vingt ans, à cinquante-deux ans comme à trente-deux, l'émancipation de mon pays et son indépendance.

PAR NÉCESSITÉ

Je crois avoir démontré suffisamment que le *statuo quo* est devenu impossible et que le moment de la séparation est arrivé. C'est l'avis de beaucoup d'hommes éminents, notamment de l'hon. M. Longley, procureur-général de la Nouvelle-Ecosse, qui écrivait, il n'y a pas longtemps dans le *Lake Magazine* : " Pour moi, il est clair que l'état de choses actuel ne peut pas et ne doit pas durer."

Et l'honorable M. Chapleau, plus tard ministre de la couronne et aujourd'hui lieutenant-gouverneur de cette province, certainement un de nos Canadiens les plus distingués, n'a-t-il pas dit ce qui suit en 1867 ?

" Augmenter notre population, voilà de fait quel doit être un des grands objets de notre politique pour la conservation de notre autonomie, pour la conquête de notre indépendance et pour faire de nous un grand peuple, dans un avenir peu éloigné."

Avant lui un autre député conservateur, anglais de naissance, avait introduit cette question de l'indépendance dans le parlement canadien. En effet le Col. Prince, député d'Essex, avait présenté en 1850 une requête, qu'il disait signée " par un grand nombre de Canadiens respectables " et " priant la Chambre de transmettre une adresse à Sa Majesté demandant que le Canada fût relevé de sa dépendance et qu'il lui fût permis de devenir un Etat souverain." Parmi les députés qui votèrent en faveur de cette requête, figurent MM. Malcolm Cameron, Benjamin Holmes, Jacob DeWitt, John McConnell, député de Stanstead, J. S. Sanborn, député de Sherbrooke et plus tard juge.

Dans son histoire—*Canada Since the Union of 1841*—M. Dent constate que la confédération " a donné naissance à une impulsion qui s'est transformée rapidement en aspirations à une existence nationale." Après avoir parlé du parti qui s'est formé il y a une quinzaine d'années à Toronto sous le nom de *Canada First*, il ajoute :

“ Cependant, la semence était jetée et depuis l'esprit national s'est constamment répandu dans tout le pays, principalement parmi les jeunes gens—c'est-à-dire la génération qui a inévitablement en mains les destinés du Canada. Tous les hommes qui pensent sont unanimes sur un point—c'est que *les relations qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne ne peuvent pas être permanentes. Des modifications à cet état de choses sont inévitables.* Il s'écoulera peut-être plusieurs années avant qu'il devienne nécessaire de prendre pratiquement cette question en considération, mais *il est hors de doute que ce temps viendra . . .* L'idée de l'indépendance semble avoir pris des racines profondes dans le Jeune Canada.”

L'opinion de M. Dent a été corroborée par le Club des Jeunes Conservateurs de Montréal, où la proposition suivante a été discutée en 1890 :

“ Proposé par F. E. Villeneuve, A. Fiset, secondé par Maurice Chevalier :

“ Attendu que les députés de la Chambre des Communes du Canada ont voté récemment à Sa Majesté la Reine une adresse affirmant les sentiments du peuple canadien en faveur du lien colonial et protestant, pour l'avenir, contre toute idée de séparation de l'Angleterre :

“ Qu'il soit résolu que les membres du Club Conservateur de Montréal considèrent que la dite adresse à Sa Majesté est inopportune, qu'elle est de nature à nous causer le plus grand détrimment, en mettant l'Angleterre sous l'impression que nous sommes prêts à embrasser toutes ses querelles ;

“ Que tout en professant une vive admiration pour les institutions britanniques, les membres de ce club désirent ardemment voir le Canada indépendant, prendre bientôt sa place au milieu des nations, libre de toute entrave et de toute domination et prêt à remplir les destinées brillantes auxquelles l'a convié la Providence.”

Votes en faveur : 25.

Votes contre : 27.

Cette résolution discutée au Club des Jeunes Conservateurs de Montréal est d'autant plus importante qu'elle contient une protestation contre celle des chefs du parti à Ottawa et paraît être une confirmation de résolutions semblables adoptées à plusieurs reprises par le Club National et le Club Letellier, à Montréal.

Le 23 janvier dernier M. Edgar, député d'Ontario-Ouest, un de nos hommes politiques les plus remarquables sous tous les rapports, adressait à ses électeurs une lettre qui se termine comme suit :

“ Un mot quant à notre avenir national.

“ En dehors de toute considération économique et matérielle, il y a dans le cœur de tous les Canadiens nés dans ce pays le rêve que nous prendrons un jour notre place au rang des nations. Je considère que le travail qui doit se faire dans ce but constitue le devoir et le privilège des hommes publics du Canada. Tous les Anglais patriotes et tous les citoyens américains patriotes nous respecteront davantage si nous prenons cette position, que si nous persistons à nous laisser absorber soit dans la fédération impériale soit dans une union fédérale avec les Etats-Unis. Mon opinion, c'est qu'il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant que nous ayons notre indépendance. Celle-ci ne naîtra pas dans la haine de l'Angleterre et elle ne sera pas baptisée dans le sang de nos frères. Comme pays indépendant, avec son autonomie garantie par l'Angleterre et les Etats-Unis, le Canada serait une cause de force pour la mère-patrie en même temps qu'un milieu et un pacte qui uniraient la puissante race anglo-saxonne, laquelle domine aujourd'hui le monde.”

Ceux qui sont d'opinion que le *statu quo* doit cesser bientôt se trouvent comme moi en face de deux problèmes—l'indépendance ou l'union politique avec les Etats-Unis.

Je soumets respectueusement, comme proposition indiscutable, que ceux qui sont en faveur de l'union politique doivent être aussi en faveur de l'indépendance, qui s'impose comme condition nécessaire pour arriver à leur but. Je ne dis point—et je veux que l'on me comprenne bien—que l'indépendance conduit nécessairement à l'union politique avec les Etats-Unis, car l'indépendance du Canada peut être permanente et son état définitif; mais je dis que ceux qui préfèrent l'union politique avec les Etats-Unis à tout autre système doivent favoriser l'indépendance comme étant le seul moyen propre à leur permettre d'atteindre leur but.

Je vais essayer de démontrer cette proposition.

L'union avec les Etats-Unis ne peut se faire que de deux manières—ou par conquête ou par traité.

La conquête du Canada par les Etats-Unis est hors de question pour plusieurs raisons que tout le monde admettra facilement.

Les républiques, surtout les républiques modernes, ne sont pas conquérantes ; les conquêtes par force armée leur répugnent, sont contraires à leurs traditions et à leur politique.

D'abord, il n'y a point d'intérêts de dynastie dans les républiques et ces intérêts sont, règle générale, les causes primordiales et déterminantes des ambitions des particuliers qui, occupant un haut rang et jouissant d'une grande fortune, cherchent à agrandir leur pays et à favoriser leurs familles au détriment des autres. Alexandre, César et Napoléon Ier ont été de grands conquérants ; ils ont soumis à leur domination une partie importante du monde connu à leur époque, parce que c'étaient des ambitieux qui recherchaient non seulement la gloire, mais surtout la fortune, soit pour eux, soit pour ceux qui les entouraient.

Napoléon Ier, peut-être le plus grand de tous les conquérants, s'est emparé d'une forte partie de l'Europe, d'abord pour venger la France des guerres injustes que les alliés lui avaient faites, ensuite, par ambition, pour attacher son nom à une œuvre militaire gigantesque, et enfin pour donner aux membres de sa famille les trônes qu'il enlevait aux rois des Etats conquis.

Et remarquons bien que ces conquêtes n'étaient point faites pour la France, mais pour Napoléon I, si bien que les pays conquis par lui n'ont pas été annexés à la France comme partie de la France ou constitués en républiques indépendantes, mais ont été laissés dans l'état de royauté, afin de donner des trônes aux parents et aux amis de l'illustre dictateur.

La république américaine existe depuis 1776 et malgré sa puissance, sa richesse et le nombre de ses habitants, elle n'a jamais fait la guerre pour conquérir, mais seulement pour se défendre ou pour maintenir l'ordre et la paix sur le continent américain.

La doctrine Munroe, dont on parle si souvent et que l'on comprend si peu, veut bien dire " l'Amérique aux Américains," pas aux Américains des Etats-Unis seulement, mais aux Américains de tout le continent. Cette doctrine si juste en elle-même et pourtant si calomniée n'est que l'affirmation d'un principe de droit international indiscutable, puisqu'il signifie que le continent de l'Amérique doit appartenir aux habitants de ce continent. Il serait absurde de prétendre, car ce serait contraire à la vérité historique, que cette doctrine, qui a surpris le vieux monde, avait pour objet de soumettre par la conquête, la force armée et dans l'intérêt du peuple des Etats-Unis, l'Amérique aux Américains.

C'est si bien le cas que les deux tentatives d'invasion du Canada par les Américains, en 1775 et en 1812, n'ont pas été faites dans un but de conquête, à proprement parler, mais bien pour des motifs de représailles.

En 1775, les Etats-Unis étaient en révolte contre l'Angleterre et combattaient pour leur indépendance ; il était tout naturel que dans cette lutte suprême, ils songeassent à envahir le Canada pour diminuer les forces ennemies, convaincus que l'Angleterre tenait à sa colonie du Canada et détournerait de ses armées, occupées dans cette guerre sanglante aux Etats-Unis, une partie considérable de ses soldats pour protéger le Canada envahi.

La guerre de 1812, qui fut une autre tentative d'invasion du Canada par les Etats-Unis, était une guerre universelle dans l'Europe ; c'était tout le vieux monde ligué contre la France, pour laquelle les Etats-Unis avaient conservé la plus grande sympathie, en souvenir de sa généreuse intervention en faveur de leur indépendance.

Le blocus continental avait affecté les Etats-Unis et l'Angleterre prit ce prétexte pour saisir les navires marchands de la nouvelle république, qui portaient des provisions et autres marchandises à la France. De là les causes de l'invasion du Canada en 1812 : c'étaient toujours des représailles. De sorte que, chaque fois que les Etats-Unis ont cherché à envahir le Canada, c'était à raison de difficultés qu'ils avaient avec l'Angleterre et non avec nous, de même que, quand les féniens sont venus troubler notre paix, dévaster nos champs et brûler nos maisons, c'était pour se venger de l'Angleterre et non de nous.

Les annexions de certains territoires que les Etats-Unis ont faites n'ont jamais été par conquêtes, mais par traités.

ANNEXIONS PAR TRAITÉS

Texas

Nous avons un exemple bien important d'annexion par les Etats-Unis, au moyen d'un traité, dans la question du Texas, qui fait aujourd'hui partie des Etats-Unis d'Amérique et qui avant était partie intégrante du Mexique. En 1834, le Texas était une des provinces du Mexique et demanda son indépendance à la suite de difficultés survenues avec le président du Mexique, Santa Anna.

Celui-ci ayant été fait prisonnier dans un combat à San Jacintho le 21 avril 1836, n'obtint sa liberté qu'à la condition que le Texas devînt indépendant. Cette nouvelle république, trop faible pour se soutenir par elle-même—elle ne comptait alors que 60,000 habitants—demanda aux Etats-Unis son entrée dans l'union américaine. Il y eut de longs pourparlers dans lesquels le gouvernement américain mit toujours pour condition que l'annexion ne pourrait se faire qu'après avoir été consentie par le peuple. Et le 12 avril 1844 un traité fut signé par le président des Etats-Unis et celui du Texas et des ordres furent donnés pour mettre à la disposition du Texas les forces navales et militaires nécessaires pour le protéger contre toute invasion de la part du Mexique. Le 28 juin 1845, le général Taylor reçut ordre de se rendre sur la frontière ouest du Texas, pour donner à ce pays la protection que le gouvernement américain lui avait promise contre une invasion mexicaine, dans le cas où le peuple de ce pays se serait prononcé en faveur de l'indépendance, ce qui avait été fait. Après une correspondance diplomatique très longue et peu franche de la part des autorités mexicaines, et après que celles-ci eurent refusé de reconnaître et de recevoir le ministre américain à Mexico, les hostilités commencèrent sous les ordres du général Scott et le résultat ayant été favorable aux troupes des Etats-Unis, le Texas fut définitivement annexé suivant le désir de son peuple et d'après l'exécution du traité. Les Etats-Unis se contentèrent de ce résultat et malgré leur triomphe et la force de leur armée, au moyen de laquelle ils auraient pu conquérir tout le Mexique, ils en restèrent là : après avoir fait respecter la volonté du peuple du Texas, qui n'était alors que d'environ 60,000 hommes, l'aigle américain vainqueur replia ses ailes et retourna à Washington.

Si les Américains n'ont pas voulu conquérir un peuple de 60,000 habitants et s'ils ont exigé le consentement de ce peuple ainsi que la signature d'un traité avant d'intervenir contre les autorités mexicaines, il n'est point raisonnable de supposer qu'ils en agiraient autrement avec le Canada.

Le cabinet de Washington, d'ailleurs, vient de donner un exemple frappant des principes immuables qui guident sa politique à cet égard, à propos du petit royaume à demi sauvage des Iles Hawaii, peuplé par 89,990 habitants.

Ce petit royaume avait été annexé aux Etats-Unis par un

traité régulier, ratifié par la reine et ses ministres. Il y a quelques semaines, la princesse héritière, qui voyageait en Europe durant les négociations qui amenèrent ce traité, se rendit à New-York et adressa au gouvernement américain une protestation, se plaignant de ce que le traité en question lui enlevait son héritage.

Le président Cleveland s'empressa de faire justice à sa demande et son gouvernement refusa de donner suite au traité tant qu'il n'aura pas été clairement établi que les négociations avaient été conduites régulièrement, avec honnêteté, qu'il n'y avait pas eu de coup de main et que les droits légitimes de personne n'avaient été violés.

UNION POLITIQUE PAR TRAITÉ

Cette union politique du Canada avec les Etats-Unis n'est donc possible qu'au moyen d'un traité ; l'histoire le prouve ainsi que, je puis ajouter, l'exige la courtoisie que doivent les Etats-Unis à l'égard de l'Angleterre. Il n'y aurait qu'un *casus belli* entre les deux pays qui pourrait amener une tentative de conquête, et, d'après toutes les apparences actuelles, un tel *casus belli* n'est guère probable.

Ce traité ne pourrait pas être fait entre les Etats-Unis et le Canada dans l'état de colonie. Toute négociation commencée par le Canada, dans les circonstances actuelles, serait rejetée péremptoirement par les autorités des Etats-Unis, qui diraient aux envoyés de notre pays :

“ L'Angleterre, dont vous dépendez, étant un pays ami, nous ne pouvons négocier avec vous sans qu'elle vous y autorise. C'est à l'ambassadeur anglais à Washington dûment autorisé à prendre l'initiative des négociations.”

C'est aussi l'opinion de M. Francis Wayland Glen, de Brooklyn, qui traite depuis quelques temps cette question dans la presse américaine avec une habileté démontrant qu'il a fait une étude approfondie de son sujet.

“ Il est absolument hors de question, écrivait-il tout dernièrement dans le *Sun*, de New-York, que le Canada doit obtenir son indépendance avant que le gouvernement des Etats-Unis puisse traiter directement avec celui du Canada. Le cabinet de Washington ne peut en aucune manière traiter directement avec le Canada, tant que celui-ci sera une colonie anglaise et tant que les Etats-

Unis seront en bons termes avec l'Angleterre, sans donner à la Grande-Bretagne une juste cause de plainte."

On le voit : il faudrait donc passer par le cabinet de St-James qui, personne n'en doutera, refuserait son consentement et si par impossible il voulait bien négocier un traité avec les Etats Unis pour la cession du Canada, ce qui est complètement improbable, il ne le ferait qu'en vue d'avantages spéciaux et considérables en faveur de l'Angleterre. Nous ne serions point cédés, mais vendus, et vendus comme un vil troupeau. L'Angleterre se ferait donner autant de millions que possible pour notre territoire, nos chemins de fer, nos mines, nos terres de la couronne, nos pêcheries et nos prétendues fortifications et le peuple Canadien serait livré par dessus le marché.

Ce traité nous livrerait pieds et poings liés à nos voisins, comme fut livré le peuple de la Louisiane par Napoléon Ier et comme le fut aussi par l'Angleterre au Canada le territoire du Nord-Ouest en 1870. Dans ces deux cas, c'est triste à constater, mais c'est vrai, les peuples cédés ne comptèrent pour rien, le territoire et les autres choses estimables en argent furent seules les objets du contrat.

Nous ne voulons point d'un tel traité et vaut plutôt la mort qu'une semblable insulte. Nous ne devons entrer dans l'union américaine que de notre propre consentement, dans les conditions qui nous satisferaient et au moyen d'un traité librement consenti entre le Canada indépendant et les Etats-Unis.

Or je l'ai prouvé : un tel traité est impossible tant que nous ne serons point un peuple indépendant.

Il faut donc réclamer notre indépendance et l'obtenir par les moyens constitutionnels à notre disposition.

Je vous ai déjà démontré d'une manière satisfaisante, je le crois, que la confédération n'est qu'un état transitoire et doit amener, dans une époque plus ou moins éloignée, l'indépendance du Canada. Pour établir cette proposition, je vous ai cité les paroles de M. Cauchon, qui n'étaient que l'expression des opinions des autres auteurs de la confédération ; je vous ai cité aussi les paroles de Lord John Russell, qui a déclaré que quand une des colonies de l'Angleterre voudrait se séparer d'elle, il faudrait y consentir et ne point répéter la faute de lord North, qui, par son obstination maladroite, amena la guerre de l'indépendance des Etats-Unis ; je

pourrais vous citer les déclarations d'un grand nombre d'autres hommes d'Etat d'Angleterre et même du Canada, dans le même sens.

LIBERTE, DROIT INALIÉNABLE

Mais pourquoi ? La liberté est un droit inaliénable et les Canadiens n'ont besoin de la permission de personne, ni en Angleterre ni au Canada, pour la réclamer. Enfants de la grande famille humaine, rejetons des Français qui ont parcouru le monde pour donner la liberté aux peuples esclaves, des Anglais qui ont forcé leurs rois à leur donner la plénitude de leur autonomie et des Irlandais qui, grâce à l'énergie et aux sentiments humanitaires du noble vicillard qu'on appelle Gladstone, sont sur le point d'obtenir le Home Rule, nous devons avoir assez de cœur et de patriotisme pour réclamer notre indépendance et notre place parmi les nations libres.

PAR PATRIOTISME

Vous le voyez, il faut de toute nécessité passer par l'indépendance, si nous voulons arriver à autre chose. Je suis d'avis que l'indépendance nous suffirait, comme je vous l'ai déjà dit ; mais j'ai tenu à démontrer à ceux qui préfèrent l'union politique avec les Etats-Unis, que celle-ci est impossible sans l'indépendance.

D'ailleurs, quel est le Canadien, de n'importe quelle origine, qui ne retrouve pas dans son cœur le noble sentiment qui le pousse vers l'indépendance ? L'indépendance, c'est le droit de prendre une place honorable dans le congrès des nations, c'est le privilège de nous gouverner nous-mêmes, suivant nos goûts, nos besoins, nos intérêts et d'atteindre l'idéal que nous rêvons pour ce pays, cette terre bénie qui renferme les tombeaux de nos aïeux, qui fut notre berceau et qui sera le grand et noble héritage de nos enfants.

Il n'y a pas un Canadien qui ne désire cesser de s'appeler colon—colon, c'est-à-dire serviteur, chose d'autrui, propriété d'un autre peuple, ignoré, méprisé, bon tout au plus à être taxé et à se faire tuer dans une guerre suscitée par son maître, sans avoir d'autres droits que celui de maudire la main qui le frappe, d'autre consolation que celle des anciens gladiateurs de Rome qui disaient à leur tyran, en entrant dans l'arène :

“ *Morituri te salutant !* ”

“ Nous te saluons, ô frère Albion ! avant de mourir pour toi ! ”

Nous aimons cette terre du Canada arrosée des sueurs de nos pères, les premiers pionniers de l'Amérique, et du sang de nos patriotes, les martyrs vénérés de nos libertés politiques. Nous avons depuis près de deux siècles réussi à la conserver comme un héritage précieux ; nous élevons, nous, pères et mères de famille, les enfants que Dieu nous donne, pour qu'ils conservent cet héritage, continuent les grandes traditions du passé et deviennent à leur tour des citoyens dignes de ce nom. Ne pensez-vous pas que le jour est arrivé où cette terre doit devenir libre de toute attache européenne, où nous devons prendre notre place parmi les peuples libres, afin de transmettre à ces enfants, la chair de notre chair, les os de nos os, un héritage libre et un nom respecté parmi les nations du monde ?

Hâtons-nous de remplir ce devoir sacré. Les libéraux gouvernent en Angleterre. Les libéraux, ce sont les amis de la liberté, ils veulent l'émancipation des peuples. Gladstone, le grand chef, le philanthrope par excellence, ne veut point terminer sa noble carrière sans donner le Home Rule à l'Irlande. Profitons, en hommes prudents et en patriotes éclairés, des dernières années de cet illustre homme d'Etat et demandons-lui l'indépendance et la liberté pour le Canada. Nous l'obtiendrons, et sur le monument commémoratif que nous érigerons dans une de nos places publiques, nous pourrons inscrire ces mots :

“ Gladstone a donné le *Home Rule* aux Irlandais et aux Canadiens l'*Indépendance*. ”

A CAUSE DES AVANTAGES MATÉRIELS DE L'INDÉPENDANCE

Je ne veux pas entrer dans les avantages moraux que nous donnerait notre indépendance ; mon jeune et brillant ami, M. Rodolphe Lemieux, les a fait ressortir avec tant d'éloquence, dans cette même salle, il y a quelque temps, que je dois me contenter de citer ses belles paroles : “ Anglais et Français, disait-il, nous rivaliserons, mais cette fois, sur un terrain où le pied sera sûr, la main plus franche et où le cœur ne subira ni faiblesse ni honte : j'ai nommé la République Canadienne. ”

Cependant, laissez-moi vous dire que nous avons un territoire immense, des lacs superbes, des terres fertiles, des rivières uniques dans le monde, qui arrosent et fertilisent notre pays, et

par dessus tout, le fleuve St-Laurent, la plus belle voie de communications qui existe au monde. Nous avons des mines précieuses, des chemins de fer nombreux, qui vont d'un océan à l'autre et nous relient par des steamers puissants à l'Europe ou à l'Asie, et malgré toutes ces richesses que la Providence nous a données à profusion, nous restons stationnaires ; tandis que toutes les parties du monde progressent et que nos voisins atteignent une prospérité étonnante, nous sommes toujours dans l'état d'enfance.

Pourquoi ?

Est-ce la faute de notre population ?

Non. Elle est forte, vigoureuse, intelligente et laborieuse. Formée par les descendants des plus grands peuples du monde, elle est capable d'accomplir de grandes choses ; laissée à elle-même, elle pourrait développer avec succès ses immenses richesses et constituer un grand pays.

TRAITÉS DE COMMERCE

Pourquoi sommes-nous restés stationnaires ?

Parce que nous n'avons pas encore, après deux cents ans d'existence, le droit de faire nos traités de commerce. Sans ce droit, nous ne pouvons progresser ; et sans l'indépendance, nous ne pouvons avoir ce droit.

Ecoutez ce que disait en 1882, dans le parlement du Canada, l'hon. M. Blake, homme politique qui n'a point son supérieur dans le monde et qui trouve à peine des rivaux dignes de lui en Angleterre, où il est allé donner son concours à l'émancipation des Irlandais :

“ Personne n'est plus propre à négocier nos propres affaires que notre peuple, qui connaît à fond sa position, ses capacités, ses besoins, ce qu'il a à offrir, ce qu'il veut atteindre..... ”

“ L'histoire du service diplomatique de l'Angleterre, autant que le Canada est concerné, a été une histoire d'erreurs, de bévues, de torts et de concessions. Ce n'est certainement pas une histoire propre à nous faire croire que ce service nous a été de quelque valeur. Les diplomates de notre temps qui ont été les plus heureux dans certaines négociations d'affaires, ont été ceux qui étaient les plus versés dans ce qui leur était confié, qui connaissaient le plus les besoins, les forces productives, les ressources du pays, tous les détails de la question..... ”

“ Le plus sage, le meilleur et le plus perspicace des diplomates, s'il n'a seulement que la science, ne fera qu'un misérable fiasco, comparativement à ce qu'obtiendra un homme moins instruit, né dans le pays et très familier avec tous les détails de la charge qu'il aura à remplir.”

Voulez-vous savoir comment le gouvernement impérial s'occupe de nos affaires, quant à ce qui regarde nos relations de commerce avec les pays étrangers ? Ecoutez ce qu'en disait en 1878 Sir A. T. Galt, notre haut commissaire à Londres, à propos de la négociation du traité avec la France.

“ Cette convention, dit-il, était prête à être signée le 18 septembre en tant que les négociations conclues ici se trouvaient concernées et le délai qui s'est produit est attribuable au bureau des affaires étrangères, à ces retards ordinaires, à son besoin d'intervention, et je crois aussi, à la mauvaise volonté de quelques fonctionnaires de ce département qui voulaient blâmer ma conduite. Ma position est celle d'un braconnier et leur sentiment à mon égard est celui d'un garde-chasse vis-à-vis d'un braconnier en recherche du gibier.

“ Je suis envoyé à une assemblée de plénipotentiaires avec les mains liées, sans avoir le pouvoir de régler la moindre question de détail. Quand j'occupais la position de voyageur de commerce à l'âge de 20 ans, j'étais investi d'un pouvoir plus discrétionnaire que celui que je partageais avec Lord Cowley, lorsque nous remplissions la charge de plénipotentiaires de Sa Majesté. Le nom peut être avantageusement changé en celui de multipotentiaires. Les points sur lesquels le bureau des affaires étrangères s'est appuyé pour créer ces délais sont d'une telle trivialité, de si peu d'importance, qu'ils dépassent l'intelligence.

“ Le renvoi que l'on propose au bureau des affaires étrangères occasionnerait un délai dangereux ; Lord Cowley ne paraît pas avoir cédé et une copie du tarif a été envoyée à la métropole. Lorsque le tarif arriva à Londres, le bureau des affaires étrangères hésita à accepter les chiffres sans les soumettre en détail au trésor, aux douanes, au bureau de commerce. Le président du bureau de commerce était parti dans son yacht et personne ne savait où le trouver. Pendant ce temps-là son département fut d'avis que les actes des commissaires devaient être sanctionnés. Le bureau de commerce dit que d'après ses précédents, il n'était qu'un bureau con-

sultant et que son avis était souvent mis de côté, spécialement lorsqu'il était juste. En ce temps là, il était peu en faveur et le traité fut élaboré dans le plus obstiné de tous les bureaux où l'on fait des embarras : les ministres français étaient étonnés de ce délai incompréhensible."

C'est ainsi que sont traitées en Angleterre les questions de la plus grave importance pour l'extension de notre commerce. C'est tellement indiscutable que deux ministres tories du Canada l'ont constaté dans un mémoire officiel adressé au bureau colonial et ont affirmé le besoin absolu de négociations directes avec les puissances étrangères. Voici ce que dit ce mémoire :

"On expose en outre que le commerce toujours très considérable et toujours augmentant du Canada, ainsi que l'étendue croissante de son trafic avec les nations étrangères, démontrent le besoin absolu de négociations directes avec ces dernières, afin de protéger convenablement ces intérêts. Dans la plupart des traités de commerce conclus par l'Angleterre, il n'a été fait mention que de leur effet pour le Royaume-Uni ; et les colonies se trouvent exclues de leur opération—fait qui a été accompagné des résultats les plus fâcheux pour le Canada, en ce qui concerne la France."

Il serait difficile, assurément, d'établir d'une manière plus claire et plus indiscutable l'énorme avantage que nous aurions si nous étions en mesure de conclure nous-mêmes nos propres traités de commerce. Cet avantage, nous ne pouvons l'obtenir que par l'indépendance. Tant que nous serons colonie, il nous faudra passer par la diplomatie anglaise, agir par intermédiaire, à travers tous ces rouages bureaucratiques qui seront dans l'avenir, comme ils l'ont toujours été dans le passé, un obstacle insurmontable au succès.

Pour remédier à cette inconvénient, on a proposé de demander à l'Angleterre le pouvoir de conduire nous-mêmes les négociations avec les pays étrangers et elle nous l'a refusé.

Si nous pouvions faire sans l'intervention de l'Angleterre nos traités de commerce, nous pourrions nous assurer des marchés avantageux, surtout aux Etats-Unis, pour nos produits agricoles. Nos œufs et nos fromages, qui se vendent assez bien aux Etats-Unis, nos bestiaux, nos chevaux et nos moutons trouveraient des prix supérieurs dans le marché américain. Nos bois, si nombreux et si riches, que nous ne vendons qu'avec sacrifice considérable, arrive-

raient sur les marchés étrangers dans des conditions bien plus favorables.

Quand je suis allé en Europe, en 1891, je fus invité par la chambre de commerce de Bordeaux à traiter la question des relations commerciales entre la France et le Canada, et, après que j'eus énuméré ce que nous pouvions offrir en bois et en produits agricoles, en échange des vins et des conserves de France, l'on me dit que l'on serait enchanté de voir ce commerce s'établir. Je dis alors : Nous pouvons vous offrir en échange de vos vins, de vos soieries et de vos conserves, des dormants de chemins de fer, des pommes de terre, du fromage et du beurre. Vos navires, qui nous apporteraient ces vins, ces soieries et ces conserves, vous remporteraient nos bois, nos pommes de terre, notre fromage et notre beurre. Le transport serait peu coûteux et le fromage que vous mangez aujourd'hui comme fromage anglais, en payant trois fois sa valeur, ne vous coûterait que ce que nous le vendons en Angleterre. Les dormants de chemins de fer, qui vous coûtent ici cinquante sous, pourraient vous être livrés à seize sous sur les bords de la baie des Chaleurs. Ils seraient en cèdre, c'est-à-dire en bois excellent, et vous sauveriez, vu leur élasticité et leur durabilité, l'opération que vous êtes obligés de faire subir à ceux que vous employez, en les enduisant de poix pour les conserver, à raison de leur qualité inférieure.

Il n'y a pas de doute que nous aurions là un commerce considérable, qui jetterait chaque année des millions dans la baie de Chaleurs, si riche en produits agricoles et si éloignée des grands marchés.

Ce commerce, si facile à obtenir et si lucratif pour les habitants de la Gaspésie, n'est pas possible sans un traité de commerce fait directement avec la France ; et ce commerce n'est pas possible, non plus, sans le droit de faire nos traités de commerce. Imaginez donc la révolution que vous produiriez dans la baie des Chaleurs, au milieu de cette population intelligente et laborieuse, si vous arriviez à faire un tel traité. Et nos poissons, soit au naturel soit en conserves, si abondants et de si bonne qualité, que nos pêcheurs de la baie des Chaleurs peuvent prendre en si grande quantité, quelle richesse ils constitueraient pour eux !

Je pourrais donner une foule d'autres articles de nécessité première pour l'Europe, que notre pays serait en état de livrer à des conditions avantageuses, advenant un traité de commerce fait

directement entre la France et le Canada, sans l'intervention toujours désobligeante et intéressée de l'Angleterre.

Pour ne citer qu'un cas, qui sera compris de tous, prenons les fromages et les pommes de terre. La Gaspésie produit beaucoup de pommes de terre et pourrait en produire cent fois plus ; mais elles ne se vendent tout au plus que vingt sous le minot ; avec un traité de commerce, dans les conditions que je viens d'indiquer, elles se vendraient sur place au moins quarante sous.

Quand nous obtenons onze sous pour notre fromage, nous sommes satisfaits ; et cependant, après avoir passé par l'Angleterre et y avoir été manipulé, il se vend 20 à 25 sous sur le continent. Pourquoi perdons-nous cette différence dans les prix de nos produits ? Parce que, tout simplement, nous ne faisons point nos traités directement avec les autres pays et que l'Angleterre nous tient par intérêt dans cet état de dépendance.

Tous les Français, et même les Canadiens, qui vont sur le continent européen mangent des fromages appelés anglais et qui ne sont pas autres que nos fromages canadiens, refaits à la mode anglaise. C'est un des commerces les plus importants de l'Angleterre et je comprends, comme vous comprendrez avec moi, l'intérêt que l'Angleterre a de ne pas laisser arriver directement sur le continent européen ce fromage canadien.

LES MACHINES AGRICOLES

Avec l'indépendance, nous aurions ces articles indispensables pour l'agriculture qu'on appelle " les machines agricoles," à des conditions avantageuses. La concurrence avec les Etats-Unis, qui sont si avancés dans la production de ces articles indispensables, serait bien favorable à nos agriculteurs. Les prix diminueraient et la qualité augmenterait. Comment pouvez-vous espérer d'arriver à ce résultat si désirable, sans le droit de faire nos traités de commerce ?

NOS CHEVAUX ET NOS BESTIAUX

Avec le traité de réciprocité que nous avons eu jusqu'en 1866, nos chevaux, nos bestiaux, nos moutons, notre foin et nos grains se vendaient si bien que nos cultivateurs jouissaient d'une aisance réelle. Le marché américain nous étant fermé, tous ces produits

se vendent à vil prix, au point que les cultivateurs n'osent plus élever et produire ces articles comme ils le faisaient autrefois, parce que les prix du marché local sont limités.

Il est impossible de songer à améliorer la situation de nos cultivateurs, sans avoir le droit de faire nos traités de commerce, ce que nous n'obtiendrons que par l'indépendance.

NOS MINES

Nous avons, comme je l'ai déjà démontré, des mines aussi riches que n'importe quel pays du monde. Leur exploitation est tout à fait limitée, faute de capitaux et d'usines.

Avec l'indépendance, les capitaux étrangers arriveront de toutes parts et nous mettront en état de tirer du sol les métaux précieux qui s'y trouvent et de créer des manufactures.

Il y a là des centaines de millions à l'état latent, qui sortiraient de terre avec l'indépendance, qui amèneraient ici de puissants capitalistes, heureux de s'enrichir tout en nous enrichissant nous-mêmes.

NOS CITÉS ET NOS VILLES

Tous ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis ont pu remarquer la merveilleuse rapidité avec laquelle, sous le souffle puissant du progrès américain, les cités et les villes naissent, progressent et deviennent importantes. Québec est plus ancien que Boston ou New-York, et pourtant constatez la différence défavorable pour nous entre ces trois villes. Montréal, un peu plus jeune que Québec, date de 1642, et nous allons célébrer dans quelques jours le 250^{ème} anniversaire de sa fondation. Malgré les deux siècles et demi de son existence, il serait ridicule de comparer notre métropole avec cent autres villes de la république voisine. Pourquoi nos cités et villes sont-elles restées stationnaires, quand d'autres plus jeunes, aux Etats-Unis, atteignent un degré de prospérité qui n'est pas toujours constaté dans le vieux monde ? et pourquoi d'autres qui sont nées dans les cinquante dernières années, chez nos voisins, étonnent-elles le monde par leur richesse et leur splendeur ? Pourquoi Chicago, né dans ces dernières années et sorti des cendres d'un grand incendie, compte-t-elle plus d'un million d'habitants et recevra-t-elle cet été le monde entier dans cette grande Exposition Colombienne qui fera sa gloire en même temps qu'elle célébrera la

découverte de l'Amérique ? Pourquoi ? sinon parce que les Etats-Unis, qui sont capables de faire ces grandes choses, sont indépendants, libres de toute entrave européenne et en état, sans l'intervention de qui que ce soit, de prendre sous l'égide du drapeau de l'indépendance leur place parmi les peuples libres et souverains ?

Imaginez donc, vous qui voyez clair, ce que seraient Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Regina, St-Hyacinthe, St-Jean, Sherbrooke, Valleyfield, Trois-Rivières, Beauharnois, Sorel et nos autres cités, si, placés dans les mêmes circonstances que le peuple américain, nous avions pu leur donner cet essor vigoureux vers la prospérité, que les Américains ont donné à leurs anciennes cités et à leurs cités naissantes.

Canadiens, mes chers compatriotes, ne constatez point ce fait pour vous humilier, car vous ne méritez pas l'humiliation, mais pour vous engager à pousser de l'avant dans la voie du progrès et à cesser d'être les inférieurs de ceux par lesquels vous vous êtes laissés dépasser.

Sursum corda ! élevez vos cœurs, entrez dans la voie du progrès vers laquelle vous convient vos nobles aspirations et devenez quelque chose, des hommes libres, indépendants, de progrès, pour vous assurer à vous-mêmes et à vos enfants la place que vous devez occuper sur ce continent américain, où tous les hommes sont quelque chose, quand ils le veulent.

NOS COLLÈGES ET NOS COUVENTS

Nos collèges et nos couvents, si nombreux et si prospères, reçoivent déjà un certain nombre d'américains qui demandent à nos institutions enseignantes l'instruction classique dont ils ont besoin. Personne, cependant, ne peut nier que ces institutions recevraient cent fois plus d'américains si le Canada était indépendant, au lieu d'être une colonie anglaise. Les Américains sont pratiques, essentiellement pratiques, et il leur répugne d'envoyer leurs enfants dans nos collèges et nos couvents parce qu'ils craignent que notre instruction, dans l'état colonial dans lequel nous nous trouvons à tort ou à raison, à tort je crois, ne soit pas en harmonie avec les conditions nécessaires à leur état social et politique. Puis, les Américains n'aiment point l'Angleterre et s'imaginent toujours trouver dans une de ces colonies une instruction qui ne convienne guère à leurs enfants. L'émancipation coloniale ferait

disparaître ce préjugé et décuplerait, j'en suis convaincu, le nombre des enfants d'Amérique qui viendraient fréquenter nos collèges et nos couvents, parce qu'elle donnerait plus de garantie d'une instruction pratique et nationale, dans laquelle la liberté convenable aux Américains remplacerait l'état de sujétion dans lequel se trouvent nécessairement les esprits avec l'état colonial.

RELATIONS DIPLOMATIQUES

Dans l'état de colonie, tout est limité : affaires matérielles, affaires de commerce et même, disons-le, affaires intellectuelles. Si bien que nous sommes, en quelque sorte, en dehors du monde, puisque nous ne pouvons y pénétrer, du moins sous plus d'un rapport, qu'avec le consentement de la métropole. Quand nous y arrivons, c'est par accident, tolérés plutôt qu'autorisés.

Avec l'indépendance, nous aurions des agents, des consuls ou peut-être des ambassadeurs, qui nous mettraient en communication avec le monde entier, nous feraient connaître la nature du commerce que nous pourrions faire avec avantage dans les différents pays où ils seraient envoyés. Non-seulement ils prépareraient, avec connaissance de cause et après discussion pratique et intelligente, les traités que nous pourrions conclure ; mais encore ils nous indiqueraient le genre de commerce que nous pourrions faire et favoriseraient par ce moyen la vente de nos produits agricoles et manufacturiers de manière à les répandre dans le monde entier à des conditions avantageuses. Au lieu de dépendre d'une métropole intéressée à limiter notre commerce et l'expansion de nos affaires, au point de vue exclusif de ses intérêts, nous pourrions pénétrer, sans autre obstacles que ceux de la diplomatie, sur les marchés du monde entier. C'est-à-dire que nous vendrions nos produits naturels ou industriels dans les meilleures conditions possibles et qui au lieu de nous taxer pour maintenir des conditions économiques ruineuses, nous trouverions dans cet état de choses nouveau des rémunérations, au point de vue financier, qui donneraient la richesse et la prospérité à nos cultivateurs et à nos industriels. La valeur de nos produits augmentant par la force de cet état de choses, celle de nos propriétés foncières subirait le même sort. Nous ne verrions plus, alors, le triste spectacle que vient de nous présenter, à notre honte, le Parlemant du Canada, au sujet du récent traité de commerce fait avec la France. Ce

traité avait été signé, après autorisation voulue par toutes les parties contractantes et n'attendait plus, pour avoir tout son effet, que la ratification de notre parlement. Ce traité nous était favorable et aurait créé des relations considérables de commerce entre la France et le Canada, et sur un signe de Londres, ordonné par les négociants de l'Angleterre, la ratification de ce traité est ajournée. Les intérêts anglais passent toujours avant ceux du Canada.

L'IMMIGRATION

Les Européens s'en vont aux Etats-Unis de préférence, non parce que les terres y sont meilleures, plus productives, mais parce que les salaires y sont plus élevés et que les conditions sociales y sont plus avantageuses. Ils laissent les pays monarchiques pour une république ; ils trouvent cette république aux Etats-Unis, ils ne la trouvent point au Canada. En laissant l'Europe, ils fuient les dangers de la guerre, toujours permanents, et veulent échapper aux impôts si lourds, nécessaires au maintien des armées. Ils craignent, en venant dans une colonie anglaise, de trouver les mêmes dangers et les mêmes inconvénients. Ils savent par expérience ce que les conflits européens coûtent de sang et d'argent et ils cherchent une patrie d'adoption dans laquelle ils ne seront point obligés de payer ce triste tribut à l'ambition ou à la maladresse des souverains d'Europe. Sachant que le Canada n'est qu'une colonie de l'Angleterre, sujette à toutes les fluctuations et à tous les dangers d'un pays européen, ils l'évitent avec soin, car, voulant améliorer leur sort en émigrant dans le Nouveau Monde, ils recherchent de préférence un pays libre où la guerre est impossible et où toutes les forces nationales sont employées dans le progrès, dans la stabilité et dans une paix rassurante. Le jour où le Canada sera indépendant, il aura sa part dans cette immigration européenne qui, chaque mois, déverse ses flots d'hommes, de femmes et d'enfants sur les rives hospitalières de nos voisins.

Inutile d'ailleurs de se le cacher, ceux qui laissent le vieux monde le font surtout pour trouver une patrie nouvelle, un pays et des institutions libres. Ils considèrent le Canada comme une partie intégrante de l'Angleterre, partageant le sort, à tous les points de vue—politiques, moraux et sociaux—des pays de l'Europe ne jouissant pas de la plénitude des libertés des autres peuples de

l'Amérique et subissant encore le joug des institutions surannées de la métropole. De là la cause légitime et naturelle de l'éloignement du courant continu, sur nos rives, de l'immigration européenne.

Obtenons notre indépendance et la cause de ce ruineux éloignement disparaîtra ; nous aurons notre part légitime de l'émigration du vieux monde et des capitaux qu'elle apporte nécessairement avec elle.

LES CAPITAUX ÉTRANGERS

La crainte de nous voir entraînés dans des guerres ruineuses disparaîtrait et l'assurance de la stabilité de nos institutions viendrait avec notre indépendance ; les capitaux étrangers afflueraient dans ce pays, ce qui produirait un double résultat : la hausse de nos stocks et la création de nouvelles industries. L'on sait que depuis deux ans les Anglais ont investi des centaines de millions de piastres dans certaines industries aux Etats-Unis. Pourquoi ces capitaux ne sont-ils pas venus au Canada de préférence ? Parce que, tout simplement, les conditions économiques et politiques des Etats-Unis leur offrent plus de garanties. C'est naturel. Les capitaux n'ont ni nationalité ni patriotisme, ils recherchent les placements les plus sûrs et ils croient les trouver plutôt aux Etats-Unis, pays libre, qu'au Canada, pays de colonie. La loi de la nature est la même partout et vous ne pouvez pas plus arrêter ses effets que détourner le cours du fleuve St-Laurent. Les immigrants d'Europe vont aux Etats-Unis parce qu'ils croient y trouver la liberté qui leur est refusée dans le vieux monde ; les capitaux européens vont aussi aux Etats-Unis, parce qu'ils sont assurés d'y trouver des placements plus sûrs et plus productifs. Devenons un peuple libre et indépendant et les immigrants ne nous feront pas plus défaut que les capitaux.

RÉGLEMENT DE NOS DIFFICULTÉS RELIGIEUSES ET NATIONALES

En ce qui regarde les dissensions intestines, les froissements occasionnés par les questions de race et de religion, la constitution de 1867 est un insuccès. Autant, sinon plus qu'avant 1867, nous sommes en proie aux luttes nationales et religieuses qui paralysent le progrès du pays.

C'est-à-dire que sous ce rapport, notre constitution est à refaire.

L'indépendance nous fournirait une excellente occasion d'opérer cette réforme. L'expérience que nous avons acquise depuis vingt-cinq ans nous a fait connaître les points défectueux de notre organisation politique. Nous savons ce qui occasionne les froissements, ce qui provoque les conflits. Le mal ainsi connu, il serait facile d'y porter remède, ce que nous ne manquerions pas de faire en élaborant la nouvelle constitution, de sorte que, sous le régime de l'indépendance, nous n'aurions plus de difficultés religieuses non plus que de conflits de races.

PARCE QUE NOUS SOMMES CAPABLES DE VIVRE COMME PEUPLE

On me dira peut-être : “ Vous voulez l'indépendance ; mais le pays est-il assez peuplé, a-t-il assez de revenus, enfin possède-t-il la force et les ressources matérielles nécessaires pour la maintenir ? ”

Pour les peuples comme pour les individus, tout est relatif. La grandeur peut être le but final, mais n'est pas une condition essentielle d'existence. Jetez un coup d'œil sur l'Europe et vous y verrez beaucoup de pays dont le territoire, la population, les ressources et les revenus sont représentés par des chiffres bien inférieurs à ceux qu'accuse la statistique de beaucoup de colonies, notamment celle du Canada.

NOS RICHESSES

Nous avons un territoire de 3,315,647 milles en superficie, habité par une population de 4,829,411 âmes. Pour 1891, les opérations ordinaires de notre budget accusent \$38,579,311 de recettes et \$36,343,568 de dépenses. Notre commerce, pour le même exercice, se chiffre à \$218,384,934, c'est-à-dire \$119,967,638 d'importations et \$98,417,296 d'exportations. Nous avons 2,700 milles de navigation fluviale, environ 15,000 milles de chemins de fer, en sorte que sous le rapport des communications et des moyens de transport, nous l'emportons sur bien des pays de population beaucoup plus considérable. Ainsi l'Italie, avec une population, en 1891, de 39,347,291, n'avait que 12,588 kilomètres de chemins de fer, ou environ 7,865 milles.

La population de l'Espagne en 1887 était de 17,550,246 et, en 1891, ce pays n'avait que 6,216 milles de chemins de fer construits et 2,633 milles en construction.

La Suède et la Norvège avaient, en 1891, une population de 6,803,751 et seulement 6,103 milles de chemins de fer.

Avec une population de 6,136,444, en 1891, la Belgique n'avait en 1892 que 2,805 milles de chemins de fer.

Puis la Hollande, qui avait presque notre population, en 1891, c'est-à-dire 4,621,744 (Canada, 4,829,411) n'avait que 1839 milles de chemins de fer tandis que nous avons ici environ 15,000 milles.

Enfin, notre position géographique, nos incomparables ports de mer, nous donnent, pour ce qui regarde la navigation océanique, des avantages réels. Notre immense territoire renferme en abondance des ressources naturelles susceptibles d'un développement presque illimité. Le pays pourrait recevoir une population additionnelle de vingt-cinq ou trente millions sans qu'il se produise le moindre encombrement. Sous le rapport de l'éducation, nous sommes les égaux des peuples les plus avancés et nous avons des collèges et des universités qui feraient honneur aux pays du vieux continent. Notre système municipal est complet et nous sommes initiés à tous les secrets de la politique, telle que pratiquée sous un gouvernement libre, où le peuple contrôle par ses représentants l'administration de ses affaires.

Que faut-il davantage pour prendre rang dans la famille des peuples indépendants et accomplir les plus brillantes destinées ?

On nous dit que nous ne serions ni assez riches, ni assez forts pour maintenir notre existence et nous empêcher d'être conquis.

Ces objections n'ont aucun fondement sérieux et sont un outrage pour le peuple canadien.

Pourquoi ne pourrions-nous pas maintenir notre existence comme peuple indépendant, quand tant de nations, moins fortes en nombre, avec un territoire moins étendu, moins riche et plus difficile à défendre, ont si bien réussi à le faire ?

Prenez donc la Suisse, par exemple. Son territoire qui n'a que 15,976 milles en superficie, n'est pas aussi étendu que plusieurs de nos comtés du Canada. Ce territoire ne compte qu'une population de 2,917,754 habitants, ou environ 60 p. c. de la population du Canada. Pour l'année 1891, les revenus de la Suisse se sont élevés à \$13,803,385 et les dépenses à \$14,602,407. Dans ces dépenses, il y a une somme considérable pour l'armée, puisque dans le budget de l'exercice 1893, il y a pour cette fin un crédit de \$6,380,736. Les frais du service diplomatique et consulaire sont

portés à \$230,720. La Suisse, comme le Canada, est une fédération et supporte, en sus de ses dépenses pour l'administration centrale, celles des administrations cantonales, qui sont encore plus considérables. Comme au Canada, en Suisse la population est mixte sous le double rapport de la langue et des croyances religieuses.

Les Suisses sont un peuple industriel et intelligent; mais quand, malgré l'exiguité de leur territoire et de leur population, ils ont réussi à maintenir leur indépendance au milieu des guerres que se sont faites les puissantes nations qui les entourent, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, il semble que c'est faire un bien triste compliment aux Canadiens que de prétendre qu'ils ne seraient pas capables de se maintenir comme peuple indépendant.

Sans aller si loin, prenons donc l'exemple de nos voisins des Etats-Unis.

Lorsqu'ils arborèrent le drapeau de l'indépendance en 1776, ils étaient loin d'être aussi nombreux, aussi riches et aussi bien organisés que nous le sommes actuellement. La première statistique un peu complète, celle de 1790, quatorze ans après la déclaration d'indépendance, constate qu'à cette époque la population blanche des treize Etats n'était que de 3,223,629 âmes, au dire du Dr Seybert. En 1791, le revenu ordinaire n'atteignait que le modique chiffre de \$4,418,913, provenant à peu près exclusivement des droits de douane. La dépense était presque deux fois plus considérable et s'élevait à \$7,207,537, dont \$5,287,949 pour le service de la dette publique, qui était de \$75,169,974.

Comparez cette situation à la nôtre, examinez les merveilleux résultats auxquels les Américains sont arrivés et dites s'il est raisonnable de prétendre que nous ne sommes pas en état d'arborer le drapeau de l'indépendance et de le tenir haut et ferme!

Une pareille prétention ne se discute pas; elle se réfute par son absurdité manifeste.

Pourquoi, d'ailleurs, même à conditions, égales, ne réussissons-nous pas aussi bien que nos voisins à nous maintenir comme peuple indépendant? Est-ce que les colons anglais du Canada du XIX^e siècle ne valent pas en intelligence et en énergie les colons anglais de la Nouvelle-Angleterre du XVIII^e siècle? Cette race qui se proclame supérieure, a-t-elle dégénéré au point de ne pou-

voir entreprendre aujourd'hui dans des conditions infiniment avantageuses, ce qu'elle entreprenait il y a plus de cent ans dans des conditions infiniment désavantageuses ? Est-elle prête à proclamer ainsi à la face de l'univers sa dégénération ? N'est-elle plus animée des fiers et nobles sentimens qui ont fait de 3,000,000 de colons de la Nouvelle-Angleterre un peuple de 65,000,000, riche, prospère, étonnant le reste du monde par son gigantesque et merveilleux progrès ?

Mais, alors, de quel droit ces colons anglais nous traitent-ils de race inférieure, nous Canadiens-français ?

Nous sommes français, mais Dieu merci ! nous avons assez de fierté, de courage et d'énergie pour braver les prétendus dangers de l'indépendance, nous avons assez de dignité pour ambitionner de prendre notre place dans la grande famille des nations, nous aimons assez la liberté pour désirer la rupture de ce lien colonial qui nous tient dans un humiliant et ruineux servage.

Donnez-nous la main, vous qui vous proclamez de la race supérieure, et si vous êtes les égaux des compatriotes de George Washington, le père du peuple américain, avant cinq ans la tutelle de l'Angleterre aura cessé.

Serait-ce manquer d'égards envers la métropole et lui faire insulte ?

J'affirme que non et à l'appui de mon assertion on me permettra de citer l'opinion de l'un des plus illustres hommes publics que l'Angleterre ait produits. Je veux parler de John Bright. Voici ce qu'il disait à ce sujet dans un discours prononcé à Rochdale en 1861 :

“ Je dirai qu'un homme de grand cœur porterait de préférence ses regards sur le jour où depuis la pointe de terre habitable la plus rapprochée du pôle jusqu'aux rivages du golfe du Mexique, toute l'étendue de ce vaste continent deviendrait une grande confédération d'Etats—sans une nombreuse armée ni une marine considérable,—ne s'immisçant pas dans les complications de la politique européenne, sans un seul bureau de douane à l'intérieur dans toute l'étendue de ce territoire et avec la liberté partout, la loi partout, une pareille confédération donnerait au moins l'espoir que l'homme n'est pas oublié de la Providence et que *l'avenir de notre race peut être meilleur que son passé.*”

Il disait encore dans un discours prononcé à Birmingham l'année suivante :

“ Je vois une vaste confédération s'étendant sans interruption des glaces du nord aux paysages ensoleillés du sud, et vers l'ouest depuis les flots agités de l'Atlantique jusqu'aux eaux plus calmes du Pacifique, et j'y vois un seul peuple, une seule langue, une seule loi, une seule foi religieuse, et pardessus tout, ce vaste continent devenu la patrie de la liberté, le refuge des opprimés de toutes les races et de tous les pays.”

En homme de cœur et de génie, l'illustre Bright voyait dans la transformation des colonies anglaises de l'Amérique du Nord l'un des plus beaux titres de gloire de la Grande-Bretagne. Pourquoi ses compatriotes du Canada y verraient-ils un sujet de honte ?

Ah ! c'est que la politique recommandée par Lord Durham et si habilement suivie par le bureau colonial a produit ses fruits. On a assujéti les chefs du parti qui règne presque sans interruption depuis quarante ans dans ce pays, en les comblant de titres et d'honneurs. Ces hommes ont troqué leur indépendance et celle de leur pays contre ces cordons et ces oripeaux, ils sont devenus les mercenaires de la domination anglaise et ne voyant pas au-dessus de leur orgueil et de leur ambition personnelle, ils se cramponnent à l'état colonial qui est le *nec plus ultra* de leurs mesquines et égoïstes aspirations. Que leur importe, à ces chevaliers de la réaction, que le peuple peine, souffre, que nos plus chers intérêts soient odieusement sacrifiés, pourvu qu'eux-mêmes ils soient repus et décorés.

CARRIÈRE PUBLIQUE

Pourtant, l'indépendance ne manque pas d'offrir de brillantes perspectives à ceux qui aspirent aux positions honorifiques.

Comme nous adopterions inévitablement la forme républicaine, nos hommes publics pourraient avoir la noble et bien légitime ambition d'arriver à la présidence, qui ne serait pas un honneur à dédaigner, puisque du coup notre président prendrait rang au nombre des rares personnes revêtues de l'autorité souveraine. Le titre de ministre ou membre de l'exécutif serait aussi un bien plus grand honneur qu'aujourd'hui, puisqu'il mettrait ceux qui auraient ce titre sur un pied d'égalité avec les ministres des plus grandes puissances du monde. Le secrétaire des affaires étrangères, principalement, aurait une des plus grandes positions politiques du monde.

A part la présidence, il y aurait bien d'autres positions

honorifiques : il y aurait la vice-présidence, les postes de gouverneur et de lieutenant-gouverneur dans chacun des nouveaux Etats.

Il me semble qu'il y a dans cette perspective de quoi stimuler les aspirations de nos hommes publics, un champ assez vaste pour satisfaire tous ceux qui, se sentant capables de servir dignement leur pays, ont la noble ambition d'entrer dans la carrière publique.

Est-ce que tout cela ne vaudrait pas le *strage* dont le gouvernement impérial s'est montré si prodigue envers nos ministres coloniaux, surtout depuis quelques années ?

Et le service diplomatique, quelle carrière n'ouvrirait-il pas aux nôtres ?

On se plaint, avec raison jusqu'à un certain point, de l'encombrement des professions libérales, qui ne fournissent qu'à un petit nombre, comparativement, le moyen de vivre dans l'aisance et le confort. Ici, les jeunes gens qui ont suivi un cours classique n'ont pas d'autres carrières que celles du droit et de la médecine, de sorte qu'en répandant à profusion l'instruction classique, comme nous l'avons fait, nous avons créé le paupérisme professionnel, absolument comme en Angleterre et dans les vieux pays du continent, l'excès de population a donné naissance au paupérisme ouvrier.

Pour remédier à ce paupérisme ouvrier, les hommes publics et les économistes de la vieille Europe se sont évertués à découvrir quelque moyen de fournir de l'emploi aux travailleurs. Ici, nous sommes en face du même problème, quant à notre classe instruite et professionnelle.

N'est-il pas souverainement pénible de voir tant de jeunes gens languir et végéter dans les professions libérales ? Est-ce le manque de talents qui les empêche de réussir ? Non, assurément. La plupart sont des intelligences d'élite, servies et formées par une instruction classique des plus complètes, mais ils ne possèdent pas tous, et à un degré suffisant, les aptitudes voulues pour réussir dans l'exercice de la profession qu'ils ont été forcés d'embrasser.

Vous me demanderez peut-être : pourquoi sont-ils entrés dans ces professions, pour lesquelles ils n'ont pas toutes les aptitudes voulues ?

Alors je répondrai que c'est pour la raison bien simple qu'il n'y en a pas d'autres, dans notre condition actuelle, qui s'offrent aux jeunes gens sortant de nos collèges et de nos universités.

L'encombrement des professions libérales est passé chez nous à l'état de question sociale, au point que pour diminuer cette pléthore d'avocats, de médecins et de notaires, le barreau, le collège des médecins et la chambre des notaires se sont crus obligés, depuis quelques années, d'adopter des mesures prohibitives—d'élever le niveau des études, de rendre les examens bien plus sévères et d'étendre davantage le terme de la cléricature—pour combattre cet entraînement forcé de notre jeunesse instruite vers les professions libérales, absolument comme dans les arts et l'industrie, les ouvriers ont adopté des mesures pour diminuer le nombre des apprentis.

Eh bien ! le remède à cet encombrement des professions, l'indépendance nous le donnerait dans l'organisation du service diplomatique et consulaire. Que de belles carrières que d'honorables positions ce service ouvrirait à nos hommes instruits ! Au lieu d'être regardée comme un malheur, l'instruction classique deviendrait un bienfait ; elle serait relevée dans l'estime de la classe mercantile, qui la déprécie parce qu'elle ne lui trouve pas assez d'utilité pratique.

Alors, et alors seulement, l'instruction classique et universitaire sera appréciée comme elle mérite de l'être ; elle s'élèvera au-dessus de la critique des utilitaires et sera reconnue comme un véritable avantage par ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui disposés à la considérer comme un fléau.

Il n'y a peut-être pas de pays au monde qui possède plus de maisons d'éducation supérieure, en rapport avec sa population, que le Canada, surtout la province de Québec. Ces maisons d'éducation fournissent tous les ans un nombre considérable de jeunes gens instruits, capables d'entrer dans les carrières publiques les plus élevées. L'instruction de ces jeunes gens coûte des sommes considérables à leurs familles ; cette instruction est un riche capital, produit de l'économie de chacun. Beaucoup de ces jeunes gens végètent dans les professions libérales, comme je l'ai déjà dit, et restent à la charge des familles qui se sont seignées à blanc pour les faire instruire, non parce qu'ils manquent d'intelligence et d'aptitudes, mais uniquement parce que toutes les professions

libérales sont encombrées. L'indépendance leur ouvrirait des carrières honorables et lucratives, qui dégrèveraient le budget des familles et rendraient productifs pour l'État tous ces capitaux, aujourd'hui improductifs.

Voulez-vous, pères et mères de familles, que le Canada emploie ces enfants dont l'instruction vous a coûté si cher, pour lesquels vous avez donné pendant des années toutes vos économies et pour lesquels vous avez quelquefois grevé d'hypothèques vos propriétés, pour lesquels vous et les autres membres de vos familles vous avez longtemps et péniblement travaillé ? Avec l'indépendance, vous trouverez non seulement un retour pécuniaire pour ces sacrifices immenses, mais encore des honneurs et de la gloire. Ces carrières publiques, toujours si recherchées, seraient partagées entre nos jeunes gens instruits, nos négociants et nos industriels que la fortune et l'expérience auraient rendus aptes à les remplir.

En soutenant la cause de l'indépendance du pays, je soutiens donc votre cause, pères et mères de famille, et celle de vos enfants, et si vous les aimez, comme vous l'avez prouvé en les faisant instruire au prix de tant de sacrifices, si vous tenez à l'honneur de vos familles, que représentent ces enfants, vous nous aiderez, dans la mesure de vos forces, à accomplir cette grande œuvre patriotique et nationale—l'indépendance du Canada.

ARMÉE ET MARINE

Devenu pays indépendant, il nous faudra une armée territoriale et une marine, ce qui ouvrira encore de brillantes carrières à nos jeunes gens instruits.

Ce sera un excellent moyen de former des ingénieurs et des marins.

J'avoue franchement que c'est pour ces fins, bien plus que pour d'autres, que l'armée et la marine auront une utilité réelle et pratique. Nous n'avons pas d'autres voisins que les États-Unis, puisque du côté de la mer, nous sommes isolés du reste du monde par les deux océans, et que, du côté du Nord, nous n'avons que la mer glaciale. Or, outre que les Américains sont un peuple essentiellement pacifique, juste, équitable, ayant en horreur la politique d'agression, nous ne pourrions avoir sous l'indépendance aucun sujet de conflit avec eux. Ils n'auront pas d'objection à notre forme de gouvernement, puisqu'elle sera républicaine.

La seule cause de difficultés que nous pourrions avoir se trouverait dans nos rapports commerciaux. Mais il ne pourra guère surgir de conflit de cette source, puisque nous voulons l'indépendance précisément pour nous mettre en lieu de conclure des traités de commerce avec nos voisins, également avantageux aux deux pays.

FRAIS DU SERVICE DIPLOMATIQUE ET DE L'ARMÉE

J'entends d'avance les partisans du *statu quo* s'écrier que l'entretien et le maintien d'un service consulaire et d'une armée va nous ruiner, que cela entraînera des dépenses au-dessus de nos forces et de nos moyens. C'est l'objection qu'ils faisaient en 1865, lors des débats sur la confédération et, faute de mieux, c'est probablement la seule objection qu'ils feront aujourd'hui, puisqu'il n'y en a pas d'autres se présentant sous des apparences assez plausibles pour arrêter l'attention des hommes sérieux.

Voyons un peu si cette objection est bien fondée.

A quelle dépense nous entraînera le service diplomatique et consulaire ?

Pour répondre à cette question, il suffit de jeter un coup d'œil sur les dépenses que font à cette fin les pays situés à peu près dans les mêmes conditions que le sera le Canada sous l'indépendance.

La confédération Helvétique ne paie pour ce service que \$175,000 par année. Le chiffre de la dépense brute est plus élevée ; mais il est réduit par les recettes qui sont estimées à plus de \$50,000 pour l'exercice en cours.

Pour le même exercice, la Belgique a inscrit dans son budget un crédit de 2,495,363 frs. ou environ \$500,000. Avec cette somme, comparativement modique, la Belgique maintient un service diplomatique et consulaire des plus distingués, des plus complets et des plus efficaces. On peut en juger par le représentant qu'elle nous a fait l'honneur de nous envoyer au Canada. M. Van Bruyssel, consul général, est un homme remarquable sous tous les rapports, d'une activité et d'une habileté qui lui font honneur. Sa présence au milieu de nous a été des plus fructueuses pour son pays ; pour ne citer qu'un fait, c'est lui qui a introduit au Canada les fers de construction et l'on peut se former une idée des résultats produits pour l'industrie belge, par le fait qu'à elle seule la province de Québec a importé durant les quatre dernières années pour au delà

de \$400,000 de fers belges, pour la construction des ponts en fer. Ces constructions ont été dirigées par un ingénieur belge, M. Gérard Macquet, auquel son gouvernement vient de confier un poste important dans le service diplomatique. Il devait être remplacé par un canadien-français, M. Lafontaine, qui grâce à la générosité du gouvernement de Belgique avait acquis une instruction spéciale dont il devait faire bénéficier notre province, mais que, malheureusement, les événements politiques ont rendue inutile.

Le Danemark ne dépense guère plus de \$100,000 par année pour se faire représenter à l'étranger. La Suède et la Norvège, qui font pourtant un commerce maritime très étendu, dans presque toutes les parties du monde, ne dépensent de ce chef qu'environ \$150,000 par année.

Les Etats-Unis, avec leur immense commerce, ont peut-être la meilleure organisation consulaire de toutes les grandes puissances. Leur service diplomatique est aussi très considérable, puisqu'ils ont des représentants dans toutes les grandes capitales. On serait porté à croire que nos voisins dépensent des sommes énormes pour leur service diplomatique et consulaire. Consultez leur statistique et vous trouverez que cette dépense est bien au-dessous de \$2,000,000. Pour l'exercice 1892, le chiffre exact a été de \$1,742,400.

Et voulez-vous savoir comment ils ont débuté et progressé ?

En 1791, plus de dix ans après avoir été reconnus comme pays indépendant par les grandes puissances, les Etats-Unis ne dépensaient que \$14,733 pour leur service étranger. En 1811, vingt ans après, cette dépense atteignait \$264,904, pour tomber à \$207,600 en 1829.

En face de tous ces chiffres, est-il un homme sérieux, je le demande, qui puisse honnêtement soutenir que les frais occasionnés pour la représentation à l'étranger puissent être une objection à l'indépendance de notre pays ?

On parle aussi de la dépense pour le maintien d'une armée.

Cette objection n'est pas plus sérieuse.

En 1891, la milice et la défense nous ont coûté \$1,279,514 et nous avons dépensé en sus \$740,979 pour la police montée du Nord-Ouest. C'est donc une dépense totale de \$2,020,493 pour les fins militaires.

Qui prétendra que nous dépenserions plus, de ce chef, sous le régime de l'indépendance ?

Je vais plus loin et j'affirme que nous dépenserions infiniment moins. Nous pourrions certainement limiter cette dépense à ce que nous coûte actuellement la police montée, qui deviendrait notre armée régulière. Quand, aux Etats-Unis, la loi défend à nos voisins de porter l'effectif de leur armée régulière à plus de 25,000 hommes, en temps de paix, il me paraît clair que, proportion gardée à la population, nous pourrions nous tirer d'affaire avec trois quarts de million pour les fins militaires.

Quant à la marine, nous dépensons déjà plusieurs centaines de mille piastres pour le service de nos garde-côtes. Il ne faudrait ajouter que peu à cette dépense pour donner à ce service l'efficacité requise.

FORME DE GOUVERNEMENT

Comme, ici, nous n'avons pas d'intérêts dynastiques à servir, nous serions parfaitement libres de choisir la forme de gouvernement la mieux appropriée à nos circonstances. Or, cette forme de gouvernement, c'est incontestablement la république, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que c'est le système gouvernemental le plus simple et le moins dispendieux ; en second lieu, parce qu'il serait injuste et dangereux de provoquer les Etats-Unis, qui verraient certainement d'un mauvais œil l'établissement d'un gouvernement monarchique à côté de leur pays.

Nous devrions imiter autant que possible l'organisation administrative de nos voisins, à la fois si simple et si efficace, comparativement si peu dispendieuse, dont l'excellence a été consacrée par l'expérience d'un siècle ; mais j'avoue qu'il m'en coûterait beaucoup de sacrifier le principe de la responsabilité ministérielle, ce boulevard des libertés populaires, ce moyen par excellence de mettre le peuple en état de contrôler l'administration de ses affaires. Il me semble que les mânes des héros de '37 sortiraient de leurs tombeaux, si nous allions d'une main sacrilège briser ce trophée que ces grands patriotes ont eimenté de leur sang.

Au lieu d'être élus par le peuple, comme aux Etats-Unis, je crois que le président, le vice-président, les gouverneurs et les lieutenant-gouverneurs devraient être nommés par le congrès canadien et nos législatures d'Etat, mais pour un terme fixe. Toutes ces questions devront être l'objet d'une étude plus approfondie ; mais je crois que ce sont les grandes lignes qui peuvent nous guider dans le choix de la solution qui devra leur être donnée.

Quant aux juges, le système en vertu duquel ils sont actuellement nommés devrait être changé, afin d'en éliminer absolument les considérations politiques et les préjugés ou les intérêts de parti. Je ne suis pas prêt à dire qu'ils devraient être élus par le peuple ; mais je prétends que tout en laissant ces nominations à l'exécutif, il faudrait astreindre ce dernier à ne choisir que sur les listes de candidats qui lui seraient fournies par le barreau ou les associations légales de chaque province.

A mon avis, ce serait le moyen le plus sûr d'opérer une réforme dont la nécessité s'impose à tous les hommes qui ne se laissent pas aveugler par les préjugés.

Mieux que personne, les membres du barreau connaissent ceux d'entre eux qui sont capables de rendre dignement et sagement la justice. L'esprit de corps, la fraternité, le respect mutuel et la dignité qui caractérisent les rapports des avocats entre eux, les porteraient nécessairement à ne se laisser guider que par la justice et le mérite dans la préparation des listes de candidats et seraient une garantie que les capacités réelles seraient mises au-dessus de l'esprit et des mesquines considérations de parti.

Je ne veux rien dire contre les juges actuels, malgré que des événements récents, bien pénibles pour moi, me justifieraient peut-être, sinon de parler, au moins de penser mal de quelques-uns d'entre eux ; mais je tiens pour principe que tout bon citoyen doit éviter avec soin ce qui serait de nature à porter atteinte au respect de l'autorité, sous quelque forme qu'elle se présente.

NOTRE CLERGÉ

L'acte de cession du Canada garantissant la liberté du culte catholique, toute constitution doit contenir la même garantie et conséquemment notre clergé, en général si digne de respect, serait aussi protégé avec l'indépendance, que la religion catholique. D'ailleurs, le clergé canadien fait partie de nos institutions nationales et l'on ne peut protéger celles-ci sans le protéger lui-même. Nos universités, nos collèges, nos couvents et tous les établissements de charité et d'éducation devraient être les objets de l'attention particulière et scrupuleuse des auteurs de la nouvelle constitution. Nous sommes, ce me semble, plus en état qu'il a vingt-cinq ans de régler cette question délicate, après la triste expérience que nous avons faite.

Le sort des Canadiens-français est uni pour toujours, dans ce pays, aux Anglais protestants, et nous ne pouvons prospérer comme peuple sans pratiquer le plus grand respect pour toutes les croyances et pour toutes les races ; c'est dire que la minorité de cette province devra recevoir les mêmes égards et obtenir les mêmes droits, si le pays devient indépendant, que les autres minorités des provinces sœurs. Notre devise écrite en lettres d'or dans la constitution que nous nous donnerons, comme peuple indépendant, devra être — *JUSTICE EGALE A TOUS ET POUR TOUS.*

Notre clergé catholique pourrait jouer un rôle suffisant et raisonnable, s'il acceptait la pensée si juste, si sage et si essentiellement chrétienne du grand évêque de St-Paul, Mgr Ireland — " *L'Eglise est faite pour le peuple et non le peuple pour l'Eglise.* " Ce qui veut dire que, suivant l'impulsion sage et hautement politique donnée par l'illustre Léon XIII à l'Eglise catholique, celle-ci attire le peuple à elle en respectant et faisant respecter, par une prudente tolérance, toutes les aspirations légitimes, au lieu de les repousser par une imprudente sévérité, qui ne convient pas à notre siècle. Comme Léon XIII, les évêques des Etats-Unis ignorent avec intention les partis politiques et ne demandent pas à un catholique s'il est démocrate ou républicain, libéral ou monarchiste. Cette tolérance intelligente, basée sur la justice chrétienne, a ramené l'ordre où existait le désordre, la charité où régnait la haine, la paix des consciences ou l'inquiétude troublait les âmes et amenait l'éloignement avec l'indifférence.

CONCLUSIONS

Laissez-moi résumer mes observations, afin d'éviter tout malentendu dans l'esprit de ceux qui m'ont écouté et surtout dans l'esprit de ceux qui liront ce que j'ai dit, soit dans le texte même de mon discours, soit dans les comptes rendus des journaux.

1o Le temps est arrivé de mettre fin pacifiquement au *statu quo*, en réclamant constitutionnellement notre indépendance, par tous les moyens, même les plus énergiques, qui sont à notre disposition.

2o Quelque avantageuse que puisse être notre union politique avec les Etats-Unis d'Amérique, je conseille de ne la demander qu'après que nous aurons joui de notre indépendance quelque temps et seulement si nous arrivons à la conviction qu'elle est nécessaire à notre prospérité.

3o Cette union ne devra être faite que par un traité, suivi ou précédé, d'après les circonstances, d'un plébiscite qui offrira à la majorité du peuple l'occasion de se prononcer en temps utile.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Ma tâche est finie ; la vôtre commence.

Si vous acceptez mes vues, du moins dans leurs parties essentielles, vous devez les répandre autour de vous, dans vos familles, chez vos amis, chez vos voisins, de manière à préparer l'opinion publique à un grand mouvement qui assurera le triomphe définitif.

Mesdames, je place la cause du pays entre vos mains et sous votre aimable protection.

Vox populi vox Dei, la voix du peuple c'est la voix de Dieu. Vous êtes les véritables éducatrices du peuple, parce que c'est vous, Mesdames, qui élevez les enfants, leur donnez l'éducation première et en faites, dès leurs plus jeunes années, des êtres propres à devenir de bons chrétiens et de bons citoyens.

“Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde,” a dit Leibnitz.

Et le comte de Maistre a prétendu avec raison que “rien ne peut remplacer l'éducation maternelle.” De son côté Esquirol affirme que “l'éducation de l'homme commence au berceau.”

“C'est par l'éducation de la femme que doit préluder toute politique d'avenir et c'est l'éducation qui fait de l'enfant un homme et un citoyen,” suivant la pensée sublime et juste de Vacherot.

Mgr Dupanloup, un des évêques les plus illustres de France, a écrit les remarquables paroles que voici :

“C'est l'éducation qui fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales, prépare des miracles inespérés de progrès intellectuel, moral, religieux ; c'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence et, au besoin, les relève de leur chute.”

Enfin Fénelon, l'auteur du *Télémaque* et le précepteur du duc de Bourgogne, fils de Louis XIV, a donné cette sévère leçon aux hommes d'Etat :

“Les hommes même qui ont toute l'autorité, en public, ne peuvent, par leurs délibérations, établir aucun bien effectif, si les femmes ne leur aident à l'exécuter.”

Voilà, Mesdames, un beau rôle pour vous ; il vous est désigné par les plus grands philosophes modernes, et par deux des plus grands évêques du monde et le patriotisme vous l'impose.

Donnez des citoyens patriotes et chrétiens et vous aurez donné la liberté à votre pays.

Vous connaissez tous l'histoire de Cornélie, fille de Scipion l'Africain et mère des Gracques. Pressée par une dame campagnienne, de ses amies, de lui montrer ses parures et ses bijoux, après que celle-ci lui eut fait voir les siens, fit venir ses enfants, les deux Gracques, et lui dit : « Les voilà ! mes bijoux. »

Donnez-nous de ces bijoux, Mesdames, vous le pouvez, si vous le voulez, et vous le devez, si votre patriotisme est en rapport avec vos autres qualités. Alors la patrie reconnaissante dira de vous ce que Rome disait de Cornélie :

« Elle préférerait des enfants patriotes à des bijoux et à de vaines parures. »

APPEL SOLENNEL.

Debout, comme un homme libre sur la terre libre de l'Amérique, je défends la cause sacrée de mes compatriotes, quelles que soient leur race ou leurs croyances religieuses, et je demande pour tous, hommes, femmes et enfants, l'émancipation coloniale et la liberté.

Je veux pour eux tous une place sous le soleil des nations et j'espère que le peuple auquel j'en adresse, écoutant son patriotisme et les aspirations qui le poussent vers l'indépendance, ne m'imposera point la triste nécessité de lui jeter à la face ces paroles que prononçait Mirabeau dans un mouvement de cette sublime éloquence dont il avait le secret :

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont implacablement poursuivi les amis du peuple ; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel en attestant les dieux vengeurs et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

“ Non, les outrages ne lasseront pas ma constance ; j'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique, l'homme de la constitution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt être l'homme du peuple que celui des nobles ; car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel.”

J'ai voulu, dans ce travail considérable que je me suis imposé, vous démontrer ce que pouvait être notre patrie, ce Canada cher à tous les cœurs ; j'ai fait mon possible pour vous ouvrir de nouveaux horizons et, en vous les faisant entrevoir, pousser vos cœurs vers la réalisation de nos destinées nationales. Vous avez la dépendance coloniale, je vous offre l'indépendance ; vous avez la gêne et la misère, je vous offre la fortune et la prospérité ; vous n'êtes qu'une colonie ignorée du monde entier, je vous offre de devenir un grand peuple, respecté et reconnu parmi les nations libres.

Hommes, femmes et enfants, à vous de choisir ; vous pouvez rester esclaves dans l'état de colonie, ou devenir indépendants et libres, au milieu des autres peuples qui, de leurs voix toute-puissantes, vous convient au banquet des nations.

J'ai fait tous mes efforts pour vous indiquer la route dans laquelle vous devez entrer pour devenir un peuple heureux et répétant la parole énergique de Cicéron, je vous dirai :

“ *Patria est ubicumque bene est.*”

“ La patrie est partout où l'on est heureux.”